

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 juillet 2021
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217370002

Octroi d'un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-07 (2 soumissionnaires conformes).

District(s) : DeLorimier

20.02 Entente

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218249001

Octroi d'un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217370003

Acceptation d'une aide financière de 100 248 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports, pour la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam.

District(s) : Jeanne-Mance

20.04 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218509002

Autorisation de renouveler sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1208249003

Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel », et approbation du projet de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218509003

Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218509004

Octroi d'un soutien financier de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021, dans le cadre du Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216008006

Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1219189001

Octroi d'une contribution financière totale de 3 000 \$ à l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet, et approbation de la convention à cet effet.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1213945008

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 900 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318008

Octroi de contributions financières totalisant un maximum de 477 688 \$, toutes taxes applicables, à deux associations commerçantes pour la mise en oeuvre de projets de piétonnisation estivale, et approbation des conventions à cet effet.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318010

Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en soutien à son projet de relance économique, et approbation de la convention à cet effet.

20.13 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216229001

Autorisation de procéder à un prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210437001

Autorisation d'une affectation de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement, afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales.

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863009

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1219167002

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1211059001

Ordonnance relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Garnier, et à l'implantation d'un poste d'attente pour taxis sur la rue De Lanaudière.

District(s) : DeLorimier

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318009

Ordonnances relatives à la fermeture de l'avenue Duluth, et à l'occupation et la vente au détail sur le domaine public, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine à compter du 9 juillet jusqu'au 29 août 2021.

District(s) : DeLorimier
Jeanne-Mance

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1210318011

Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2021 sur le boulevard Saint-Laurent.

District(s) : Jeanne-Mance

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217494003

Ordonnances déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour les emplacements situés aux 3590, 3817 et 4446, boulevard Saint-Laurent.

District(s) : Jeanne-Mance

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217494005

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé à l'intersection de la rue Duluth Ouest et de la rue Saint-Denis.

District(s) : Jeanne-Mance

40.07 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218249002

Autorisation de l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal, et de la modification du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*, afin d'abolir ces frais de retard à compter du 6 octobre 2021.

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863008

Avis de motion et adoption du projet du *Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)*.

40.09 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1218339004

Adoption du *Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

40.10 Règlement - Adoption du second projet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1212583001

Adoption du second projet du *Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).

District(s) : Mile-End

40.11 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1217304001

Fermeture de plusieurs règlements d'emprunt couvrant la période de 2004 à 2015.

40.12 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217894003

Dérogation mineure afin d'autoriser le remplacement d'un équipement mécanique en façade du bâtiment situé au 5445, avenue De Lorimier.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1216205003

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble résidentiel de trois (3) étages, six (6) logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé aux 1275-85, rue Rachel Est.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1215924003

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), pour le projet de construction du nouvel édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine.

District(s) : DeLorimier

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1210482003

Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2021.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

OCTROYER UN CONTRAT DE 2 264 298,37 \$ TAXES INCLUSES, À L'ENTREPRENEUR NMP GOLF CONSTRUCTION INC., POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES COMPAGNONS-DE-SAINT-LAURENT, DANS L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL, ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 2 632 943,13 \$ TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 29 000\$ ET LES CONTINGENCES DE 339 644,76 \$ TAXES INCLUSES.

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'Arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement et en offrant des espaces verts diversifiés;

ATTENDU QUE le programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal finance les travaux de réhabilitation environnementale du parc;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à l'entrepreneur NMP Golf Construction Inc. un contrat pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, au montant de 2 264 298,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'autoriser une dépense de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, pour les travaux du parc des

Compagnons-de-Saint-Laurent, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, dont un montant maximal de 179 728,55 \$ incluant des contingences de 29 954,76 \$ assumé par le Programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal est versé en fonction du coût des travaux admissibles et un montant de 953 223,96 \$ net de ristournes sera assumé par le fonds de parc local de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 339 644,76 \$ incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 29 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2021-06-25 11:43

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite procéder au réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent afin de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie au sein du quartier en embellissant et en rendant le lieu plus accessible aux usagers. L'aménagement permettra d'accroître les différentes zones végétalisées avec le retrait de l'ancien stationnement de l'aréna Mont-Royal. Le nouvel aménagement du parc permettra l'ajout d'un seuil végétalisé qui attirera les usagers de l'avenue Mont-Royal à pénétrer dans le parc. Ensuite un sentier principal en pavé de béton traverse le parc en totalité afin de permettre un parcours piéton sécuritaire entre l'école secondaire et l'avenue Mont-Royal. Ensuite, des sentiers secondaires ont été prévus en poussière de pierres stabilisé afin de diriger les citoyens vers les autres installations du parc de façon sécuritaires et accessible universellement. La grande table réfectoire présente dans le parc actuel sera modernisée et améliorée afin de mieux s'adapter dans le nouvel aménagement. Un aire de jeux d'eau est prévu près de la nouvelle aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans et les 5 à 12 ans. Finalement, une section pour les équipements d'entraînement extérieur et une table de ping-pong est pensé pour une clientèle plus adolescente. Douze (12) arbres fruitiers sont prévus entre l'aréna et le nouvel air de jeu d'eau afin de créer une barrière visuelle avec les équipements de l'aréna. Toutes ces bonifications seront avantageuses pour améliorer le lieu d'échange et de rencontre avec l'ajout de nouveau mobilier, incluant des bancs, tables à pique-nique et fontaine à boire. Un éclairage fonctionnel et d'ambiance sera également ajouté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DA 207370001 - 13 juillet 2020 : Octroi d'un contrat de 90 765,78 \$, taxes incluses, à LEMAY CO INC., pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'avant-projet préliminaire et l'avant-projet définitif, en vue de la réalisation du réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, conformément à l'entente-cadre **1369506** (numéro de

mandat 2019-106) et autoriser une dépense totale à cette fin de 99 842,36 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 9 076,58 \$ taxes incluses.

DA 207370002 - 7 décembre 2020 : Octroi d'un contrat de 343 645,33 \$, taxes incluses, à la firme LEMAY CO INC., pour l'acquisition de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier en vue de la réalisation de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 18-17150 et autoriser une dépense totale à cette fin de 378 009,86 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 34 364,53 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DESCRIPTION

Ce parc est très sollicité par les usagers du quartier ainsi que par les services de garde et l'école secondaire situés à proximité du parc. Situé sur l'avenue Mont-Royal, ce parc est très convoité par les consommateurs de l'avenue. L'aménagement actuel ne répond plus à leurs besoins en raison de la vétusté du mobilier et des équipements de jeux pour enfants. L'objectif est de sécuriser l'ensemble du site et de répondre à une demande grandissante de la population par la création d'un espace vert diversifié, l'ajout de végétaux, de modules de jeux pour enfants, d'une nouvelle fontaine à boire, du mobilier, des supports à vélo et d'embellir le tout en le rendant plus accessible aux usagers. Un appel d'offres public s'est tenu du 11 mai au 17 juin 2021. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et deux (2) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le " Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ".

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit NMP Golf Construction inc., pour un montant de 2 264 298,37 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
NMP Golf Construction inc.	2 264 298,37 \$		2 264 298,37 \$
Construction RAMCOR inc.	2 741 672,05 \$		2 741 672,05 \$
Dernière estimation réalisée	2 237 587,11 \$		2 237 587,11 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 502 985,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			447 373,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			26 711,20 \$
			1 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)*((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100*

Une estimation totale de 2 237 587,11 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 1 % entre l'estimation effectuée par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- Murale sur la table réfectoire : 8 000 \$;
- Services de laboratoire et analyses : 15 000 \$;
- Affiches de chantier et communication : 1 000 \$;
- Autres : 5 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 2 632 943,13 \$, taxes incluses représente un montant de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, le prix de la soumission, augmenté de 368 644,76 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences et d'incidences.

Requérants et tiers/partenaires		Montants taxes incluses			Total	Montants nets ristournes	%
		Travaux	Contingences	Incidences			
Ville-PMR	Fonds des parcs local	675 259,74 \$	339 644,76 \$	29 000,00 \$	1 043 904,50 \$	953 223,95 \$	39,6 %
Ville-SGPMRS	Programme de réfection et du verdissement des parcs locaux	1 589 038,63 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 589 038,63 \$	1 451 004,07 \$	60,4 %
Total		2 264 298,37 \$	339 644,76 \$	29 000,00 \$	2 632 943,13 \$	2 404 228,02 \$	100,0 %

Un montant maximal de 1 451 004,07 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis (1 451,0 K\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur

34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 451 K	-	-
--	---------	---	---

Un montant de 953 223,95 \$ net de ristournes sera assumé par le fonds de parc local de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Ce projet est admissible au Programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal. Le montant maximum d'aide financière pouvant être versé en fonction du coût des travaux admissibles est de 179 728,55 \$, incluant une contingence de 29 954,76 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le réaménagement de la zone de détente et la création d'une nouvelle surface de plantation permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

De plus, l'aménagement de ce parc permet de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en ajoutant du verdissement et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le secteur nord du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au mois de novembre 2021 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour les travaux est au début du mois de juillet 2021 à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST);

- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : Semaine du 5 juillet 2021

Début des travaux : Début juillet 2021

Fin des travaux : Automne 2021

Inauguration : Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 18 juin 2021
Michel TANGUAY, 17 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Geneviève QUENNEVILLE
conseiller(ere) en aménagement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1218249001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée, à même le budget de fonctionnement;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:21**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218249001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale et les partenariats visant la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. L'organisme Art neuf inc. est impliqué dans le secteur culturel depuis 1985 et a pour principale mission d'offrir des services de loisir culturel aux citoyens. Les activités culturelles et récréatives qu'il met en place permettent d'améliorer la qualité de vie des résidents.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Art neuf inc., qui assure depuis plusieurs années l'accès public au centre culturel Calixa-Lavallée, via le mandat d'accueil et de surveillance de l'installation. L'organisme offre aussi une programmation de loisir culturel, dans le cadre d'une entente distincte avec l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 250364 - 2 décembre 2019 - 1198249003 - Octroi d'une contribution matérielle et financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » - Approbation du projet de convention à cet effet
CA18 25 0452 - 3 décembre 2018 -1185320001 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Art neuf inc. au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et approbation du projet de convention à cette fin

CA18 250015 - 5 février 2018 - 1187860001 - Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., à même le budget

de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »

DESCRIPTION

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif afin d'assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville. Ce partenariat permet d'ouvrir le centre culturel Calixa-Lavallée au public selon un horaire prédéterminé.

Le présent sommaire vise à octroyer à l'organisme Art neuf inc. un contrat de service d'une valeur maximale de 27 000 \$, taxes incluses, afin d'assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, selon les conditions prévues à la convention.

En plus des honoraires pouvant atteindre un montant maximal de 27 000 \$, l'organisme Art neuf inc. bénéficie d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre culturel Calixa-Lavallée. Il bénéficie ainsi d'un levier de financement grâce aux revenus générés par la location des locaux mis à sa disposition, incluant la salle de spectacle Paul-Buissonneau, aux tarifs inscrits au règlement des tarifs 2021 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Par ses activités, l'organisme Art neuf inc. contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Son travail assure l'accessibilité du centre culturel Calixa-Lavallée à l'ensemble des citoyens et s'inscrit notamment dans le Plan d'action culturel 2021-2023 du Plateau-Mont-Royal :

- Action 1 : Initier et consolider des partenariats afin de bonifier l'offre de service et diversifier les publics rejoints pour mieux servir l'ensemble des citoyens
- Action 15 : Contribuer activement au développement de lieux culturels répartis sur tout le territoire

L'organisme encadre la location des locaux et de la salle de spectacle et assure une présence physique dans le centre culturel Calixa-Lavallée. Cela permet aux citoyens un accès à plusieurs activités et à la galerie d'art, ce qui en fait un acteur important dans l'offre de service en loisir culturel de l'arrondissement.

Par son encadrement de l'accès au nouveau gym culturel, un projet pilote initié par l'arrondissement débutant en 2021, l'organisme contribue aussi à « créer des opportunités de rencontres, d'échanges et de collaborations entre la pratique artistique amateur citoyenne et la pratique professionnelle » (Action 5 du Plan d'action culturel 2021-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la TPS et de la TVQ que l'organisme perçoit pour la Ville sur les locations de locaux mis à sa disposition fera l'objet d'un rapport mensuel et les sommes perçues seront remises à la Ville, selon les modalités prévues dans la convention.

À titre indicatif, la valeur locative annuelle du bâtiment et de ses locaux se situe dans une fourchette entre 19 \$ et 23 \$/pied carré. Cette valeur est le résultat d'une analyse du Service de la gestion et de la planification immobilière en date du 6 octobre 2020, ajoutée en pièce jointe. Une évaluation basée sur la superficie totale accessible situe la valeur locative annuelle du bâtiment autour de 350 000 \$.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030

L'octroi de cette contribution nous permet d'atteindre les objectifs du Plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal. En effet, ce contrat de service permet d'agir concrètement à la réalisation des priorités suivantes :

- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
- Action 28 : Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que l'organisme Art neuf inc. est tributaire du financement de l'arrondissement, le fait de ne pas octroyer ce contrat à l'organisme mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal et compromettrait l'accès des citoyens au centre culturel Calixa-Lavallée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer quels seront les besoins d'ajustements ou d'adaptations en lien avec le présent contrat de service. Si la situation perdure, la Ville et l'organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme Art neuf inc. est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les honoraires seront versés à l'organisme Art neuf inc. selon les modalités de décaissement prévues dans la convention signée par les parties et jointe en annexe. La

reddition de compte associée doit être complétée selon le calendrier prévu dans la convention, jusqu'à la dernière échéance du 31 juillet 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-10

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social



Dossier # : 1217370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de- Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-02, 3 soumissionnaires conformes)

ATTENDU QUE l'Arrondissement s'est vu accordé un financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports et qu'il est assumé par le Règlement d'emprunt N°20-050 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM20 1374);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'ACCEPTER une aide financière au montant de 100 248 \$. Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification. Le numéro de projet SIMON concerné (187427)



Contenu

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-23 08:42

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de- Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-02, 3 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de construire une ville durable et résiliente tout en prenant en compte les impacts anticipés liés aux changements climatiques, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite construire une place publique répondant à ces principes en intégrant, à même la place, une infrastructure de gestion des eaux de pluie. Le projet de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam est une place publique résiliente, innovante et multifonctionnelle. L'arrondissement a obtenu une subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports. Cette aide financière nous permet de déminéraliser la place en créant de fosses de plantation qui nous permettront de recueillir les eaux de ruissellement et de pluies.

Un financement a été accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports et qu'il est assumé par le Règlement d'emprunt N°20-050 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM20 1374);

Aspect financier

Une aide financière au montant de 100 248 \$ a été accordée. Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification. Le numéro de projet SIMON concerné (187427)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Virginie ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Virginie ANGERS, 7 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de- Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-02, 3 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de construire une ville durable et résiliente tout en prenant en compte les impacts anticipés liés aux changements climatiques, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite construire une place publique répondant à ces principes en intégrant, à même la place, une infrastructure de gestion des eaux de pluie. Le projet de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam est une place publique résiliente, innovante et multifonctionnelle. L'arrondissement a obtenu une subvention à l'aide du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* . La performance d'une telle infrastructure en milieu urbain est relativement méconnue, d'autant plus qu'elle sera intégrée à une place multifonctionnelle et non comme un élément ayant pour seule fonctionnalité la gestion des eaux pluviales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 25 0356 - Octroi d'un contrat de 458 589,29 \$, taxes incluses, à Les Services EXP. inc., pour l'acquisition de services professionnels pour l'avant-projet, les plans et devis ainsi que la surveillance pour l'aménagement de la place Fleurs-de-Macadam située au 962, avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 504 448,22 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 45 858,93 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-19-22, 2 soumissionnaires conformes)

CA 19 25 0271 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le 2ème appel à projets : Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

CM 19 0106 - Nommer la place des Fleurs-de-Macadam, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

CA 19 25 0005 - Octroi à l'entreprise Vinci Consultants d'un contrat de services

professionnels au montant de 97 605,15 \$, taxes incluses, pour un mandat d'étude de faisabilité relativement à la construction d'un aménagement de type Water Square sur le terrain situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale de 97 605,15 \$, taxes incluses;

CA 18 25 0415 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités - Programme Municipalités pour l'innovation climatique.

CA 17 25 0366 - Octroi à l'entreprise Castor et Pollux Coop. d'un contrat de services professionnels au montant de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, pour un mandat de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire sur le terrain de l'ancienne station-service Esso, situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-22.

CA 17 250200 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale LTÉE, à des fins d'équipement collectif, à savoir un parc local, le lot 2 317 232 du cadastre du Québec, situé au sud-est de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables.

CA 16 25 0388 - 7 novembre 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de place publique sur le lot 2 317 232 du cadastre du Québec.

Décision - Autorisation budget domaine privé

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

Décision - Article 85 - travaux sur le domaine privé

CM21 0443 en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Situés sur l'avenue Mont-Royal Est, les aménagements temporaires mis en place sur la place des Fleurs-de-Macadam, suite au retrait de la station-service, sont très sollicités par les consommateurs de l'avenue. L'aménagement actuel ne répond plus à leurs besoins en raison de la vétusté du mobilier et de l'aspect temporaire des aménagements. L'objectif est de sécuriser l'ensemble du site et de répondre à une demande grandissante de la population par la création d'un espace diversifié avec l'ajout de verdissement, d'un élément d'eau décoratif, de mobilier, de supports à vélo et d'embellir le tout en la rendant plus accessible aux usagers. Cette nouvelle place est également une place multifonctionnelle et résiliente face aux changements climatiques.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020-001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au Conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique sont admissibles à un programme de subvention (TECQ). Le remplacement des entrées de

service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030. Selon le calendrier prévisionnel indiqué au sommaire décisionnel, les travaux de remplacement d'entrées de service en plomb débuteront en 2021 et seront terminés en 2021. L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, l'arrondissement doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive, confirmer que le tableau RDR est complet et le signer.

Un appel d'offres public s'est tenu du 16 mars 2021 au 29 avril 2021. Il y a eu 14 preneurs de cahier des charges et 3 soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le "Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec".

Trois (3) addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

Addenda #1 : 30 mars 2021

Addenda #2 : 12 avril 2021

Addenda #3 : 16 avril 2021

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Ventec inc., pour un montant de 2 492 448,75 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les entreprises Ventec inc.	2 492 448,75 \$		2 492 448,75 \$
Saho Construction inc.	2 672 799,68 \$		2 672 799,68 \$
2633-2312 Québec inc. Arthier	2 828 385,00 \$		2 828 385,00 \$
Dernière estimation réalisée	2 310 000,00 \$		2 310 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			2 664 544,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			335 936,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			182 448,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			8 %

Une estimation totale de 2 310 000,00 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 8 % entre l'estimation effectuée par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe principalement au niveau des prix unitaires des items liés au système et équipements de fontaine.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- Droit d'auteur pour utilisation d'un extrait de chanson : 2 000 \$;
- Services de laboratoire et analyses : 50 000 \$;
- Affiches de chantier et communication : 1 000 \$;
- Déplacement des conduites de gaz par Energir : 31 636.35\$
- Surveillance CSEM : 1 348.06\$
- Autres : 5 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement sont répartis c

Requérants et tiers/partenaires		Montants taxes incluses				Total	Financ
		Travaux	Contingences	Incidences	Variation des quantités		Règlements d'emprunt
EAU - DRE	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	105 259,61 \$	15 788,94 \$	0,00 \$	0,00 \$	121 048,55 \$	16-026 PG Renouv.Rés. second. AQ et ÉG CM16 0258
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	49 600,22 \$	9 920,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	59 520,26 \$	voir détails dans l'intervention financière
Ville - PMR	54 - Plateau-Mont-Royal	2 337 588,92 \$	350 638,34 \$	90 984,41 \$	0,00 \$	2 779 211,67 \$	2019-20 Réaménagement des infrastructures
Total à autoriser		2 492 448,75 \$	376 347,32 \$	90 984,41 \$	- \$	2 959 780,48 \$	
Montant total maximal taxes incluses à autoriser						2 959 780,48 \$	

Cette dépense à la DRE de 180 568,81 \$ taxes incluses, sera répartie ainsi:

-Un coût net de 110 533,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera ass ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #16-026. Le montant total au net du contribuable.

-Un coût net de 54 349,93\$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le réaménagement de la zone de détente et la création d'une nouvelle surface de plantation permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

De plus, l'aménagement de cette nouvelle place permet de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en ajoutant du verdissement et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La place des Fleurs-de-Macadam sera fermée à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au mois de novembre 2021 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est au début du mois de juin 2021, à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19, les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST);
- Plusieurs demandes de changements pourraient survenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : Semaine du 7 juin 2021

Début des travaux : Début juin 2021

Fin des travaux : Automne 2021

Inauguration de la nouvelle place des Fleurs-de-Macadam : Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Kathy DAVID, Service de l'eau

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-09

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division par intérim de
l'aménagement écologique du paysage

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1218509002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de renouveler sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :
D'autoriser le renouvellement de prêts de locaux, à titre gratuit, à sept organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, et ce, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Nom des organismes	Activité principale	Superficie (pieds carrés)
Camp Rock Montréal	Musique	117 pi2
Diasol	Médiation culturelle	472 pi2
Festival BD de Montréal	Bande dessinée	176 pi2
Les productions Funambules médias	Cinéma engagé	767 pi2
Plein Milieu	Itinérance	358 pi2
Skam univers	Gymnastique rythmique	117 pi2
Techno culture club	Formation numérique	915 p2

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-16 16:45

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218509002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de renouveler sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soutient les organismes à but non lucratif agissant dans ses champs d'action. Les différents modes de soutien ont été matériel, professionnel, technique, financier et, pour la grande majorité, immobilier.

Afin de répondre à la pénurie d'espaces locatifs abordables pour loger des organismes du Plateau-Mont-Royal, la DCSLDS a lancé un premier appel de candidatures pour l'occupation de locaux vacants au centre du Plateau en 2016. Lors de cet appel, neuf organismes ont été retenus pour un contrat de prêt de locaux pour la période du 7 mars 2017 au 7 mars 2019. Depuis, sept de ces organismes ont vu leur prêt de local renouvelé en 2019 et 2020.

En raison d'une forte demande pour des locaux, la DCSLDS souhaite réviser sa politique de gestion et d'attribution des locaux d'ici 2022 afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population et d'assurer un traitement équitable des demandes pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire. À cet effet, un bilan global de l'utilisation des espaces depuis 2017 est exigé aux organismes locataires pour l'automne 2021 afin d'orienter la préparation d'un nouvel appel de projets d'ici 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 250154 - 1197570001 - 6 juillet 2020 - Renouvellement de sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au Centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, jusqu'au 30 juin 2021

CA19 250221 - 1197570001 - 2 juillet 2019 - Autorisation de renouveler sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au Centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, jusqu'au 30 juin 2020

CA17 250039 - 1177570002 - 6 mars 2017 - Autoriser le prêt de locaux, à titre gratuit, à neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation des locaux au Centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour une période de deux ans commençant le 7 mars 2017

DESCRIPTION

Les prêts de locaux renouvelés sont les suivants :

1. Camp rock pour filles Local : 1.121 (partagé)

Superficie : 117 pieds carrés

Organisme qui encourage les jeunes filles à s'épanouir dans un environnement sain et propice au développement de l'estime de soi à travers l'accomplissement que procurent la composition et la performance musicale en équipe.

2. Diasol Local : 1.125

Superficie : 472 pieds carrés

Organisme culturel qui s'est donné comme mandat d'assurer le développement et la diffusion de projets de création favorisant l'engagement de l'artiste envers la société. Il utilise les arts comme un moyen d'intervention auprès des personnes marginalisées. Finalement, Diasol souhaite assurer la diffusion et le développement de projets d'envergure sociale et culturelle.

3. Festival BD de Montréal Local : 1.130

Superficie : 176 pieds carrés

Organisme qui a pour mission de faire la promotion de la bande dessinée en devenant la plate-forme de convergence, de référence et le pôle de rencontre entre les acteurs du milieu et le public. Le Festival est organisé dans le parc La Fontaine depuis 2012.

4. Les productions Funambules Médias Locaux : 1.128, 1.129 et 1.150

Superficie : 767 pieds carrés

Organisme qui réalise et diffuse des films à caractère social et politique de même que des activités de médiation culturelle, de cocréation et d'art communautaire militant auprès de populations vivant différentes formes d'exclusion sociale et de sous-représentation culturelle et médiatique.

5. Plein milieu Locaux : 1.126 et 1.127

Superficie : 358 pieds carrés

Organisme implanté dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal depuis 1993. Il poursuit une mission d'amélioration des conditions et de qualité de vie des jeunes, des personnes qui utilisent des drogues et des personnes en situation d'itinérance. Dans le cadre de ses interventions, Plein Milieu favorise une approche de réduction des méfaits, centrée sur l'individu et son autonomisation.

6. Skam univers Local : 1.121 (partagé)

Superficie : 117 pieds carrés

Organisme qui fait la promotion d'activités sportives, plus spécifiquement, de la gymnastique rythmique, surtout auprès des enfants. Ils offrent des activités de gymnastique actuellement à l'école Au-Pied-de-la-Montagne et à l'école Le Plateau.

7. Techno culture club Locaux : 1.120 et 1.124

Superficie : 915 pieds carrés

Organisme qui a pour mission d'accompagner et supporter les institutions locales et le public à traverser la révolution technoculturelle. Techno culture club souhaite créer des contextes d'échange, de création et d'expérimentation au croisement de la culture et de la technologie.

Les ententes permettent à l'arrondissement et aux organismes d'officialiser leur lien et de préciser les obligations de chacun.

JUSTIFICATION

Ces contrats permettent de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des locaux disponibles et d'assurer une offre de service diversifiée et de qualité aux citoyens.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement communautaire et de son pouvoir de soutenir des organismes qui exercent leurs activités dans ce domaine (article 137 de la Charte de la Ville), l'arrondissement désire favoriser la résidence de ces organismes dans des locaux situés sur son territoire, et ce, en offrant un soutien locatif lié à leur mission.

En étant logés au sein des installations de l'arrondissement, les organismes bénéficient de locaux situés au cœur de leur territoire d'activité et accessibles par le transport en commun et seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Ces contrats engagent aussi les organismes à adhérer au processus de reddition de compte annuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de local est à titre gratuit.

À titre indicatif, la superficie de l'ensemble des locaux prêtés et le coût d'opération pour ceux-ci par installation sont estimés ci-dessous. Il est à noter que la valeur des espaces est calculée sur une base annuelle et selon les valeurs de 2017.

	Centre du Plateau
Coût d'opération	389 006 \$
Superficie totale (pieds carrés)	64 357 pieds carrés
Superficie des contrats de prêt de locaux (OBNL)	2 805 pieds carrés
Pourcentage (%) superficie totale	4,3%
Coût d'opération pour la superficie en contrats de prêts de locaux (OBNL)	16 830 \$
Coût d'opération au pied carré	6 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030

L'octroi des sept contrats de prêt de locaux nous permet de contribuer aux objectifs du Plan stratégique Montréal 2030 :

9:Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Plan local de développement durable

L'octroi des sept contrats de prêt de locaux nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les prêts de locaux gratuits permettent de poursuivre nos engagements liés à la priorité numéro 3 : *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé* , action numéro 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures*

Développement social

L'octroi des sept contrats de prêt de locaux contribue également à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine - Action 21 : Optimiser l'utilisation de nos installations, espaces publics et lieux vacants

Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique - Action 28 : Intensifier le partenariat, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'octroi de ces contrats, les organismes concernés ne pourront être autorisés à utiliser les installations et les équipements de l'arrondissement. Le prêt de locaux, à titre gratuit, leur assure une viabilité financière et la possibilité de poursuivre leur expansion. Ce soutien permet de stabiliser, développer et augmenter l'offre de service dans les champs d'intervention desservis par la DCSLDS.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Accès restreint aux installations et conséquences concernant le maintien de l'offre de service diversifiée et de qualité aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des contrats de prêts de locaux;

- Suivis auprès des organismes locataires;
- Processus de reddition de compte annuel (prévu pour juin 2021).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea LAROCHELLE
Conseiller(e) administratif auprès des
organismes bénévoles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-14

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

**Dossier # : 1208249003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel » - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel », à même le budget de fonctionnement;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:26**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208249003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel » - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale et les partenariats visant la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. L'organisme Art neuf inc. est impliqué dans le secteur culturel depuis 1985 et a pour principale mission d'offrir des services de loisir culturel aux citoyens. Les activités culturelles et récréatives qu'il met en place permettent d'améliorer la qualité de vie des résidents.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Art neuf inc., qui s'occupe de développer des activités inscrites dans les champs d'intervention de la DCSLDS. L'organisme Art neuf inc. est en mesure d'offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise du programme « Activités de loisir culturel ». Il assure aussi l'accès public à certaines installations de la Ville dans le cadre d'une convention de service distincte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 250364 - 2 décembre 2019 - 1198249003 - Octroi d'une contribution matérielle et financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » - Approbation du projet de convention à cet effet

CA18 25 0452 - 3 décembre 2018 -1185320001 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Art neuf inc. au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et approbation du projet de convention à cette fin

CA18 250015 - 5 février 2018 - 1187860001 - Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., à même le budget

de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer à l'organisme Art neuf inc. une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, pour soutenir l'offre de service en arrondissement pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, selon les conditions prévues à la convention ci-jointe, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel ».

À travers ce programme, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Art neuf inc. d'offrir des activités de loisir culturel pendant une session pour l'année 2021 (automne) et deux sessions pour l'année 2022 (hiver et printemps), au centre culturel Calixa-Lavallée. Ces activités incitent à l'expression de soi et à la créativité, et favorisent le bien-être et la qualité de vie. Les résidents ont accès à des activités culturelles touchant des formes diversifiées d'art et d'artisanat.

JUSTIFICATION

Par ses activités, l'organisme Art neuf inc. contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Les activités de l'organisme s'inscrivent notamment dans le Plan d'action culturel 2021-2023 du Plateau-Mont-Royal :

- Action 10 : Soutenir le développement de la pratique artistique amateur en encourageant une offre novatrice en loisir culturel

L'arrondissement travaille en collaboration avec l'organisme Art neuf inc. afin de bonifier l'offre de cours et d'activités culturelles. Un suivi de l'atteinte des objectifs prioritaires a été mis en place depuis 2019 et se poursuivra afin d'assurer une offre aux citoyens en adéquation avec le programme « Activités de loisir culturel ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus de la contribution financière de 30 000 \$, l'organisme Art neuf inc. bénéficie d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre culturel Calixa-Lavallée, dans le cadre d'une convention de service distincte. Il bénéficie ainsi d'un levier de financement grâce aux revenus générés par la location des locaux mis à sa disposition, incluant la salle de spectacle Paul-Buissonneau.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030

L'octroi de cette contribution nous permet d'atteindre les objectifs du Plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal. En effet, cette entente permet d'agir concrètement à la réalisation des priorités suivantes :

- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
- Action 28 : Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que l'organisme Art neuf inc. est tributaire du financement de l'arrondissement, l'absence de contribution financière l'obligerait à mettre fin à l'offre de service en loisir culturel et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les activités de l'organisme auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme Art neuf inc. est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme Art neuf inc. selon les modalités de décaissement prévues dans la convention signée par les parties et jointe en annexe. La reddition de compte associée doit être complétée selon le calendrier prévu dans la convention, jusqu'à la dernière échéance du 31 juillet 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-10

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports, des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1218509003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021 :

Organismes	Arrondissement
Centre Sablon	9 544,97 \$
Le Lion et la Souris	2 986,00 \$
YMCA du Québec, succursale du Parc	3 181,66 \$
Total	15 712,63 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:16

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218509003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées et d'offrir le même niveau de service pour tous, le programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées est reconduit en 2021. Il vise à répondre à leurs besoins d'accompagnement en loisir.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport gère ce programme en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport ainsi que les associations régionales pour le loisir des personnes handicapées. Ce programme comprend également un volet municipal (*Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*) et permet aux arrondissements de bonifier l'aide financière accordée. Cette année encore, la Direction générale adjointe à la qualité de vie a confié à l'organisme AlterGo le mandat d'analyser les demandes des organismes pour le territoire de la Ville de Montréal. AlterGo assurera également la promotion, la formation, la coordination et le soutien aux arrondissements dans la réalisation du programme d'accompagnement.

L'objectif de ce programme est de financer l'embauche d'accompagnateurs auprès des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles afin de leur permettre de réaliser une activité de loisir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 250223 - 1197705003 - 2 juillet 2019 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 19 468 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2019

CA18 250276 - 1187705011 - 3 juillet 2018 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes Centre Père Sablon (2 488 \$), Carrefour des Petits Soleils inc. (1 074 \$), Centre du Plateau (3 445 \$), YMCA du

Québec - succursale du Parc (1 312 \$) et Relance des loisirs tout 9 inc. (1 149 \$), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018

CA17 250255 - 1177705001 - 4 juillet 2017 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes Centre du Plateau (2 828 \$), Centre Père Sablon (2 790 \$), Les YMCA du Québec - succursale du Parc (2 357 \$), Relance des loisirs tout 9 inc. (550 \$) et Le Carrefour des Petits Soleils inc. (943 \$) dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2017

DESCRIPTION

Pour l'année 2021, le programme municipal vise à permettre un meilleur accès à l'offre de service en loisir aux citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles. Ce programme sera réalisé dans 19 arrondissements, dont celui du Plateau-Mont-Royal. Dans le cadre de ce programme, le Centre Sablon, le Lion et la Souris et le YMCA du Québec - succursale du Parc ont fait une demande de soutien financier afin de procéder à l'inclusion de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles à l'intérieur de leurs activités régulières. Ces organismes reçoivent une contribution du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Section développement social et expertise ou une offre de service locale recevront de l'arrondissement un soutien financier complémentaire de 15 712,63 \$, soit une combinaison du budget de fonctionnement (9 468 \$) et un montant additionnel provenant du Fonds de diversité et d'inclusion pour les enfants et les familles vulnérables (6 244,63 \$). La répartition du soutien financier de l'arrondissement vise à combler les besoins non répondus par la contribution du Programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier s'inscrit dans la mise en place du programme municipal récurrent d'accompagnement en loisir.

Pour un grand nombre de citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière ont amené les organisations de personnes ayant une limitation fonctionnelle à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les tableaux ci-après représentent un résumé des montants à verser aux organismes pour 2021 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), ainsi que la provenance des fonds :

La somme totale sera répartie comme suit :

Organismes	Montant total MEQ / Ville	Arrondissement
Centre Sablon	17 335,03 \$	9 544,97 \$
Le Lion et la Souris	3 699,17 \$	2 986,00 \$
YMCA du Québec - succursale du Parc	5 778,34 \$	3 181,66 \$
Total	26 812,55 \$	15 712,63 \$

Le soutien financier accordé par l'arrondissement provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Répartition de l'enveloppe
Fonds de diversité et d'inclusion pour les enfants et les familles vulnérables	6 244,63 \$
Arrondissement (Dév. social et expertise)	9 468,00 \$
Total	15 712,63 \$

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030

L'octroi de ce financement nous permet de contribuer aux objectifs du Plan stratégique Montréal 2030 :

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer le pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Développement social

L'octroi de ce financement nous permet de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs

Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles n'auraient pas accès à des services de loisir qui favorisent leur inclusion sociale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Considérant les impacts liés à la COVID-19, les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ont davantage besoin d'avoir accès à des services de loisir qui favorisent leur inclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea LAROCHELLE
Conseiller(e) administratif auprès des
organismes bénévoles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-14

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

**Dossier # : 1218509004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021 dans le cadre du Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021. Ce soutien financier provient du budget Fonds de diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables pour les projets portés par l'arrondissement;
2. D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
 - b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:10**Signataire :**Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218509004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021 dans le cadre du Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lancée en 2016, la Politique de l'enfant s'est transformée en 2020 pour devenir le Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables (FDIS). Force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

Dans ce contexte, la Ville réitère, en 2021, son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra de soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants;
2. L'écoute des besoins;
3. L'accompagnement vers l'autonomie;
4. La flexibilité des réponses;
5. Le travail en partenariat.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne ou par une organisation locale.

L'arrondissement a reçu un financement total de 87 971 \$ annuel pour les années 2021-2022, qu'il a réparti en deux volets : appel de projets aux organismes (50 %) et mise en œuvre de projets d'arrondissement selon son plan d'action en développement social (50 %).

Les projets retenus lors de l'appel de projets aux organismes sont détaillés dans le sommaire 1218509001.

Pour le volet arrondissement de ce Fonds, l'arrondissement souhaite bonifier son offre de service en sports et loisirs au bénéfice des familles et des enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019 - Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant/Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs
CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA 21 25 0082 - 1218509001 - 3 mai 2021 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

CA 20 25 0287 - 1208509001 - 6 avril 2020 : Délégation à la directrice de la culture, de sports, loisirs et développement social, l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2020, d'un montant de 86 746 \$ pour la réalisation de 8 projets

CA 19 25 0218 - 1197570004 - 2 juillet 2019 : Délégation à la directrice de la culture, de sports, loisirs et développement social, l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2019, d'un montant de 86 746 \$ pour la réalisation de 11 projets

DESCRIPTION

En 2020, l'arrondissement a autorisé un projet d'aménagement de Vélo Québec pour un parc d'éducation cycliste (Jardin du petit monde à bicyclette) pour les enfants sur l'avenue Calixa-Lavallée et le stationnement du centre culturel Calixa-Lavallée au coeur du parc La

Fontaine. Cet aménagement est de retour en 2021 et sera complété par l'ajout d'un aménagement extérieur accessible et gratuit pour l'initiation à la pratique de la planche à roulettes.

Le projet du JM Court consiste à installer des modules pour l'initiation à la planche à roulettes afin d'offrir gratuitement aux familles et aux enfants du quartier un espace sécuritaire et adapté pour la pratique libre ou encadrée. Les modules seront la propriété du JM Court qui en assurera la gestion sur le site pendant toute l'année 2021 et le démantèlement à la fin de l'année. Ce projet recevra également une autorisation pour l'occupation du domaine public.

Le montant de la contribution pour ce projet est de 5 265 \$.

JUSTIFICATION

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations du Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement. Le projet tenant compte des besoins des enfants âgés entre 0 et 17 ans du quartier, cette contribution permettra la mise en place d'un projet ayant des impacts concrets pour soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants.

De plus, cet aménagement offre un espace plus adapté pour la pratique de la planche à roulettes pour les plus jeunes et les débutants, en complément du skatepark dans le Mile End.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030 :

Action 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Action 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Plan local de développement durable :

Le budget reçu dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Le budget reçu dans le cadre du fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables nous permet de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement:

Action 8 : *Multiplier les mesures d'accessibilités à l'offre en culture, sports et loisirs*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le financement de l'arrondissement, ce projet ne pourra être réalisé puisque la part de l'arrondissement représente 100 % du budget.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, l'arrondissement et l'organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation du projet : juillet 2021
Dépôt du bilan : décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-15

Andrea LAROCHELLE
Conseiller(e) administratif auprès des
organismes bénévoles

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1216008006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021 et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
 - b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-16 16:50

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216008006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021 et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les personnes autochtones en situation d'itinérance sont bien présentes dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et c'est une population qui a des besoins particuliers et rencontre des difficultés qui nécessitent des services culturellement adaptés. L'organisme Missions Exeko, en collaboration avec l'organisme RÉSEAU de la communauté autochtone de Montréal, a mis en place en 2019 le Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone dans notre arrondissement et a déposé des demandes de soutien financier au Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal. Le même projet a été poursuivi en 2020 et du soutien financier lui a été accordé.

Le projet, maintenant nommé le Projet de travailleuses de soutien autochtone, est toujours actif et l'organisme dépose, pour une troisième année, une demande de soutien financier pour poursuivre les interventions.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal soutient financièrement le projet déposé et les informations relatives à ce soutien se trouvent au dossier 1218404001. Toutefois, la participation financière de l'arrondissement est sollicitée afin de combler le manque à gagner et d'assurer la réalisation du projet dans son ensemble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour l'arrondissement :

CA20250159 - 1206008002 - 6 juillet 2020 - Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$ à Missions Exeko pour le Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone du 2 juin au 31 décembre 2020

CA19250369 - 1196008006 - 2 décembre 2019 - Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$ à Missions Exeko pour le Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone du 3 décembre 2019 au 31 mars 2020

Pour le Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

CE200532 - 1201361001 - 15 avril 2020 - Octroi d'un soutien financier de 85 000 \$ à

Missions Exeko pour le Projet d'intervenantes en soutien communautaire autochtone du 1^{er} mai au 31 décembre 2020

DESCRIPTION

Le Projet de travailleuses de soutien autochtone, débuté en septembre 2019, finance des intervenantes pour soutenir les personnes autochtones qui vivent en situation d'itinérance. Ces intervenantes travaillent du vendredi au dimanche, puisque les autres ressources offrent moins de services durant ces journées. Ce projet est culturellement adapté aux personnes autochtones en situation d'itinérance présentes sur le Plateau et répond aux principes de la réconciliation tels que développés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales depuis 2016.

Le projet vise à assurer la sécurité, à stabiliser et à améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance ainsi qu'à préserver leurs conditions de santé et de bien-être. Une concertation d'organismes, dont Missions Exeko, Plein Milieu et La Porte Ouverte Montréal, unissent ainsi leurs efforts pour agir conjointement notamment dans les secteurs de Milton-Parc et du métro Mont-Royal.

La pandémie a considérablement accentué les impacts existants sur cette population déjà fragilisée : fermeture des services réguliers et des refuges, augmentation de la tension et des violences dans la rue, difficulté accrue de la cohabitation sociale avec les résidents, exacerbation des barrières inhérentes au racisme systémique, etc. Depuis le printemps dernier, ce contexte soulève des problématiques de santé mentale, de consommation et de marginalisation pour lesquelles les intervenants doivent intervenir sans relâche.

Le budget total du projet est de 413 000 \$ dont 65 000 \$ provient du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient financièrement le projet de Missions Exeko avec un montant de 5 000 \$. Différents bailleurs de fonds et programmes complémentaires combleront la différence budgétaire.

JUSTIFICATION

L'augmentation de la population autochtone en situation d'itinérance ainsi que le manque de ressources, d'accès à de l'accompagnement et de soutien, notamment les fins de semaine dans certains secteurs, justifient la poursuite de ce projet d'interventions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution de l'arrondissement au Projet de travailleuses de soutien autochtone s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

Développement social

La contribution de l'arrondissement au Projet de travailleuses de soutien autochtone permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble

Action 1 : Actualiser nos pratiques en fonction de la diversité sociale et culturelle des citoyens

Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette initiative, des services essentiels et culturellement adaptés sont offerts aux personnes autochtones en situation d'itinérance. Par le fait même, une sensibilisation accrue est effectuée auprès des ressources et des services communautaires du secteur, ainsi que des interventions efficaces visant à diminuer les incidents plus spécifiquement dans les secteurs de Milton-Parc et du métro Mont-Royal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du rapport final : 1^{er} décembre 2021
Fin de la convention : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN

Le : 2021-06-09

Agente de recherche

Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1219189001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet - Accorder une contribution financière totale de 3 000 \$

APPROUVER UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME « ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET » POUR L'ÉVÉNEMENT FESTIVAL ZÉRO DÉCHET - ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 3 000 \$

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2021 à l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-23 08:46

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219189001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet - Accorder une contribution financière totale de 3 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) est un organisme à but non lucratif fondé en 2017 dont la mission est de sensibiliser et d'inspirer les citoyens, gouvernements, entreprises et groupes régionaux aux nombreux bienfaits du mouvement zéro déchet pour l'environnement, la santé et la société québécoise.

Depuis sa création, l'AQZD organise annuellement un Festival Zéro Déchet, le premier festival zéro déchet en Amérique du Nord, qui réunit de nombreux acteurs du mouvement zéro déchet et permet de sensibiliser le grand public à des changements de comportements. L'édition 2019 du festival a accueilli 12 000 visiteurs en trois (3) jours.

L'AQZD a sollicité l'Arrondissement pour obtenir une subvention pour l'organisation de l'édition 2021 du Festival Zéro Déchet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucunes

DESCRIPTION

Pour son édition 2021, le Festival Zéro Déchet prend un virage numérique sur une nouvelle plateforme. Conférences en direct sur Facebook, ateliers sur zoom avec animateur en direct pour répondre aux questions et une foire aux exposants dans le Parc Lafontaine sont les éléments centraux du festival qui se déroulera du 3 septembre au 5 septembre. La foire aux exposants permettra aux artisans et commerçants zéro déchet de visiter 60 kiosques, dont la moitié en ligne, avec accès aux boutiques en ligne et un contact avec les exposants.

Le forfait Z'engagés proposé par l'Association permettra à l'Arrondissement d'obtenir de la visibilité, par exemple par des mentions, des remerciements et l'apparition du logo sur les médias sociaux, la plateforme virtuelle et les communiqués de presse.

JUSTIFICATION

Cet événement écoresponsable qui connaît un engouement grandissant s'inscrit dans la démarche zéro déchet de l'Arrondissement par la sensibilisation des citoyens à l'adoption de comportements de réduction à la source. Le Festival regroupe également différents acteurs du mouvement zéro déchet.

Cet événement est complémentaire à notre défi de réduire la quantité des déchets et offrira non seulement des ressources aux foyers sélectionnés dans le cadre du défi, mais permettra aussi d'outiller l'ensemble de la population qui désire s'engager dans cette démarche de réduction.

La mission de l'Association québécoise Zéro déchet s'inscrit dans le mouvement vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030 du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 3 000 \$ sera imputée à même le budget de fonctionnement en développement durable de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans les priorités d'intervention et dans les cibles collectives du plan Montréal durable 2016-2020.

Une action à cet égard a d'ailleurs été intégrée au plan local de développement durable 2017-2020 de l'Arrondissement :

Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles :
o Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Festival est novateur dans le domaine et fait rayonner l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Association a revu le format du festival dans le but de maintenir ses activités tout en respectant les règles sanitaires dans le but de minimiser la propagation de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe de Communications de l'Arrondissement veillera à la bonne utilisation de l'image de l'Arrondissement et pourra relayer les conférences grand public dans ses outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signature de la convention suivra le conseil du mois de juillet. La convention à signer avec l'organisme prévoit la remise du bilan du Festival Zéro Déchet pour le mois de novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aude THEODOSE
Agente Technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-21

Aude THEODOSE
Préposée à l'information du cadre bâti

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1213945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 900 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 1 900 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Côté Cour Côté Voisins	Un été de nature et de culture au parc Lafrance	700 \$
Plein Milieu	Dépannage alimentaire et vestimentaire	1 200 \$
TOTAL :		1 900 \$

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 12:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 900 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Nom de l'organisme : Côté Cour Côté Voisins

Projet : Un été de nature et de culture au parc Lafrance

Description : La communauté du parc Lafrance veut se doter d'une programmation estivale qui allie culture et nature urbaine. En sollicitant des artistes du Plateau, l'organisme souhaite participer à la relance de la culture montréalaise avec des ateliers et événements à échelle humaine.

Tout en poursuivant les objectifs suivants :

- **Améliorer la qualité de vie** des résidents du district De Lorimier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et, par extension, celle de l'ensemble des Montréalais.
- **Réhabiliter et aménager le terrain vacant de la rue Lafrance** en mettant en valeur son potentiel écologique dans un esprit de développement durable.
- **Informé, sensibiliser et inciter** les citoyen.nes à adopter diverses mesures de **protection de l'environnement.**

Programmation : Pièce de théâtre, ateliers de danse, jonglerie, musique, Ruches d'art, Contes, etc.

Montant de la contribution : 700 \$

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Projet : Dépannage alimentaire et vestimentaire

Description : L'organisme vient en aide aux jeunes exclus et marginalisés de 12 à 30 ans et aux personnes qui utilisent des drogues ou qui sont en situation d'itinérance, peu importe leur âge. Depuis le début de la pandémie, ce besoin s'est accru et d'autres se sont ajoutés. Des collations et parfois des repas complets sont offerts aux personnes venant à Plein Milieu. Un service de dépannage alimentaire et vestimentaire est aussi offert aux personnes qui viennent au site fixe. Des bouteilles d'eau, de jus et des fruits sont également offerts aux personnes en situation d'itinérance afin de les désaltérer durant la période chaude de l'été.

Montant de la contribution : 1 200 \$

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement aidera l'organisme « *Côté Cour Côté Voisins* » à réaliser un projet de verdissement incluant des activités pour les résidents du Plateau-Mont-Royal et permettra à l'organisme « *Plein Milieu* » de venir en aide aux personnes en situation d'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 1 900 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet de verdissement contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de ce terrain vacant de la rue Lafrance et par conséquent la qualité de vie du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, des mesures préventives ont été mises en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1210318008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant un maximum de 477 688 \$, toutes taxes applicables, à deux associations commerçantes pour la mise en oeuvre de projets de piétonnalisations estivales et approbation des conventions à intervenir à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 329 608 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial Carrefour du Mont-Royal;
2. D'octroyer une contribution financière maximale de 148 080 \$, toutes taxes applicables, à l'association des commerçants de l'avenue Duluth;
3. D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes au sommaire décisionnel;
4. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
5. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-29 16:26**Signataire :**

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210318008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant un maximum de 477 688 \$, toutes taxes applicables, à deux associations commerçantes pour la mise en oeuvre de projets de piétonnalisations estivales et approbation des conventions à intervenir à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les différentes mesures appliquées pour contrer la pandémie en cours ont entraîné un ralentissement marqué dans certains secteurs de la vie économique. La situation a particulièrement marqué les activités de vente de produits non essentiels, la restauration, les bars et le secteur de la diffusion culturelle, toutes parmi les activités les plus répandues sur les rues commerçantes de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Encouragée par l'appréciation générale envers les piétonnalisations de rues commerciales réalisées en 2020, la Direction du développement du territoire et des études techniques s'est associée à la Société de développement du Carrefour du Plateau Mont-Royal et à l'association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD) en vue d'obtenir un soutien financier et technique dans le cadre de l'Appel à projets pour la réalisation de projets de piétonnalisations 2021 lancé par le Service du développement économique (SDE) de la Ville de Montréal. Les deux projets s'étant qualifiés, leur mise en oeuvre a fait l'objet d'une planification importante et d'un partage des coûts et des responsabilités de chacune des parties. En fonction de l'évaluation des coûts de réalisation des projets 2021, la DDTET recommande de verser une contribution financière à chacune de ces associations en soutien à la mise en place des éléments des projets qui sont de leur champs de compétences.

Il s'agit, par ce sommaire, d'approuver le versement d'un soutien financier maximal de 329 608 \$ à la Société de développement du Carrefour du Plateau Mont-Royal, qui inclut le service de triporteurs Vélo Duo, et d'un soutien pouvant atteindre le maximum de 113 080 \$ à l'ACAD, pour un total de 442 688 \$ ainsi que les conventions à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0180 - 17 juillet 2020 : Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 63 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal; CA20 25 0146 - 22 juin 2020 : Octroi d'une contribution financière de 100 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet.

DESCRIPTION

La réalisation de la piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal engendre des coûts estimés à un peu plus de 1.1M\$ tandis que celle de l'avenue Duluth est de 172 438 \$. Dans les deux cas, ces projets se réaliseront en collaboration, tant technique que financière avec chacune de ces associations commerçantes. La piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal s'étendra de la rue Saint-Dominique à la rue Fullum durant douze (12) semaines à compter de la fin du mois de juin tandis que celle de la rue Duluth se fera du vendredi en fin de journée au dimanche soir, durant huit (8) semaines consécutives à partir du 2 juillet.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite encourager les retombées, tant économiques que touristiques et sur la qualité de vie. La piétonnisation des rues commerçantes est appelée à jouer ce rôle comme l'ont indiqué divers sondages tenus depuis l'an dernier, dans la mesure où l'animation, l'embellissement et les divers aménagements se déploient dans un cadre sécuritaire et en respect du cadre de vie environnant. Le tout contribuant au maintien de la santé psychologique des citoyens comme des créateurs d'emploi local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses non capitalisables associées aux projets financés via ce dossier décisionnel sont de l'ordre de 477 688 \$ et seront financées à même les projets **004126 et 004132** du budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les projets de convention, joints à la présente, prévoient les détails du soutien financier à recevoir par versements. Un premier prévoyant un soutien total de 329 608 \$ à faire en deux versements à la Société de développement du Carrefour du Plateau Mont-Royal, un second, accordant une somme de 148 080 \$ en trois versements à l'ACAD. Dans les deux cas, le premier des versements est prévu dès la ratification de l'entente et le dernier, au dépôt du rapport de l'activité financée. Une intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe attestant de la certification des fonds est inscrite au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives visant une amélioration du milieu de vie et la sécurisation des espaces publics s'inscrivent dans le cadre du développement durable. La contribution de l'arrondissement aux projets d'aménagements permet de participer aux objectifs du Plan local de développement Durable (PLDD), priorité d'intervention 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement et du SDÉ permet assurément la réalisation de ces projets de piétonnisation. Sans celle-ci, les projets intégrés aux piétonnisations ne pourraient tous se concrétiser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication sont en cours d'élaboration, conjointement avec la SDC et l'Association.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions jointes en annexe, dès leur signature par les parties. Les projets et les redditions de comptes associées doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2021-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1210318010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en soutien à son projet de relance économique. Approbation de la convention à intervenir à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-30 14:53

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210318010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en soutien à son projet de relance économique. Approbation de la convention à intervenir à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les différentes mesures appliquées pour contrer la pandémie en cours ont entraîné un ralentissement marqué dans certains secteurs de la vie économique. La situation a particulièrement marqué les activités de vente de produits non essentiels, la restauration, les bars et le secteur de la diffusion culturelle, toutes parmi les activités les plus répandues sur les rues commerçantes de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Encouragée par l'appréciation générale envers les piétonnalisations de rues commerciales réalisées en 2020, la Direction du développement du territoire et des études techniques s'est associée à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent en vue d'obtenir un soutien financier et technique dans le cadre de l'Appel à projets pour la réalisation de projets de piétonnalisations 2021 lancé par le Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal. Le projet de piétonnisation partielle s'est bien qualifié à un soutien technique et financier pour sa mise en oeuvre.

Des enjeux de mobilité reliés à des chantiers et des fermetures de rues dans la périphérie du boulevard ayant rendu difficile la mise en oeuvre du projet tel que souhaité, la SDC du boulevard Saint-Laurent a proposé une alternative qui repose sur la tenue de ses deux festivals importants (MURAL et SDBL) qui se tiendront entre la fin du mois d'août et septembre ainsi que sur l'installation d'un réseau de placottoirs, de stations de coworking et de terrasses mutualisées entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal pour toute la période estivale. En raison du potentiel qu'offre cette alternative pour la fréquentation de la rue et à terme, pour la relance de ses places d'affaires, la DDTET recommande de verser une contribution financière en soutien à l'acquisition des matériaux et de l'expertise des firmes de design embauchées par la SDC pour favoriser la relance.

Il s'agit, par ce sommaire, d'approuver le versement d'un soutien financier maximal de 150 000 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et d'approuver la convention établissant les modalités de cette subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les enjeux de mobilité auxquels faisait face le projet de piétonnisation du boulevard Saint-Laurent ont rendu difficile la mise en oeuvre du projet tel que conçu et approuvé par la Ville de Montréal dans l'appel à projet du mois de mars 2021. En guise de solution alternative, la SDC du boulevard Saint-Laurent a développé une programmation qui mise sur ses deux festivals importants et sur le déploiement d'un important réseau de mobilier urbain et de structures ludiques destiné aux passants, aux travailleurs et aux festivaliers sur toute la période estivale. Le tout, constitué de terrasses, de placotoirs, d'îlots connectés, d'espaces de coworking et d'animation est présenté en détails dans le document *Programmation 2021* joint au présent sommaire. En guise de soutien à la mise en oeuvre de cette programmation et à l'érection du mobilier, la SDC a sollicité l'arrondissement pour une contribution financière.

Jugeant le projet déployé par la SDC comme une alternative d'intérêt pour stimuler la fréquentation du boulevard Saint-Laurent et assurer la relance de ses places d'affaires, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande à ce conseil d'approuver la demande et d'octroyer un soutien global de 150 000 \$ ainsi que la convention, jointe au présent sommaire, qui en établit les modalités de versements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite encourager les retombées, tant économiques que touristiques et sur la qualité de vie. Le projet du boulevard Saint-Laurent présente le potentiel de jouer ce rôle parce qu'il intègre des éléments identifiés comme populaires et appréciés dans le cadre des divers sondages tenus en 2020 dans le cadre des piétonnalisations sanitaires. Ces îlots de travail, de repos, de jeu et de socialisation contribuent chacun au maintien de la santé psychologique des citoyens comme des créateurs d'emploi local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses non capitalisables associées aux projets financés via ce dossier décisionnel sont de l'ordre de 150 000 \$ et seront financés à même le projet 004132 du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Une intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe attestant de la certification des fonds est inscrite au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives visant une amélioration du milieu de vie et la sécurisation des espaces publics s'inscrivent dans le cadre du développement durable. La contribution de l'arrondissement aux projets d'aménagements permet de participer aux objectifs du Plan local de développement Durable (PLDD), priorité d'intervention 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement et du SDÉ permet assurément la réalisation de certains des projets proposés par la SDC du boulevard Saint-Laurent. Sans celle-ci, les projets ne pourraient tous se concrétiser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication sont en cours d'élaboration, conjointement avec la SDC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à la SDC selon les modalités de décaissement prévues dans la convention jointe, dès sa signature par les parties. Les projets et la reddition de compte associée doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

Le : 2021-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1216229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de procéder à un prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

D'autoriser le prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-07-02 11:59

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de procéder à un prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'OBNL Le resto Robin des Bois situé sur le territoire du Plateau-Mont-Royal au 4653, boul. Saint-Laurent, a été la proie d'un incendie majeur le 28 juin 2021. Dans ces circonstances, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lui offre un dépannage en lui prêtant des locaux au chalet-restaurant du parc La Fontaine présentement inoccupé. D'autre part, La Pépinière espaces collectifs aménagera un espace d'animation et de restauration sur la terrasse au rez-de-bassin du chalet-restaurant. Pour faciliter leurs opérations, l'arrondissement leur prête un espace d'entreposage au sous-sol du chalet-restaurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les prêts de locaux sont les suivants :

1. Le resto Robin des Bois Local : RDC + mezzanine

Superficie : 8 737 pi²

Le Robin des Bois est un restaurant à but non lucratif. Leur mission est de vaincre la solitude, l'isolement social et la pauvreté. Par le biais de leurs activités, ils appuient des organismes communautaires. En plus des services de restauration, l'organisme tient un camp de jour.

2. La Pépinière Local : Entrepôt sous-sol

Superficie : 747 pi²

La Pépinière a pour mission de créer et gérer des lieux rassembleurs au coeur de la vie de quartier et d'accompagner les municipalités et acteurs locaux à développer leurs propres espaces. L'organisme a obtenu des subventions de Tourisme Montréal et de la Ville de Montréal pour animer le rez-de-bassin dans le parc La Fontaine.

JUSTIFICATION

Pour Robin des Bois, ce prêt de local permet de sauver in extremis leur camp de jour offert aux enfants de 9-12 ans.
Pour La Pépinière, ce prêt de local facilite leurs opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de local est à titre gratuit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique Montréal 2030

L'octroi de ces contrats de prêt de locaux nous permet de contribuer aux objectifs du Plan stratégique Montréal 2030 :

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Plan local de développement durable

L'octroi de ces contrats de prêt de locaux nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les prêts de locaux gratuits permettent de poursuivre nos engagements liés à la priorité numéro 3 : *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé* , action numéro 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures*

Développement social

L'octroi de ces contrats de prêt de locaux contribue également à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine - Action 21 : Optimiser l'utilisation de nos installations, espaces publics et lieux vacants

Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique - Action 28 : Intensifier le partenariat, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'octroi de ces contrats, les organismes concernés ne pourront être autorisés à utiliser les installations et les équipements de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des contrats de prêts de locaux;

- Suivis auprès des organismes locataires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement social et expertise

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-02

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1210437001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales

AUTORISER UNE AFFECTATION DE 550 000 \$ EN PROVENANCE DU SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE SOUTENIR DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES À LA DYNAMISATION ET À LA SÉCURISATION DES ACTIVITÉS DE RELANCE DES ARTÈRES COMMERCIALES

ATTENDU la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales ;

ATTENDU la multitude des initiatives prenant sur le territoire dans le contexte de la relance.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'autoriser une affectation d'un montant de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. De déléguer l'autorisation de dépenses conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (PMR 2011-02).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-29 16:23

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210437001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a comme responsabilité de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales. Dans le contexte de la relance, plusieurs initiatives prennent forme sur le territoire et nécessitent des actions de l'arrondissement pour en supporter la mise en oeuvre et le bon déroulement. La présente affectation en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement servira, entre autres :

- à acquérir, entre autres, des services professionnels dans les domaines de la circulation active, collective et véhiculaire, de la signalisation et du stationnement, de la sécurité en général;
- à se doter d'équipements visant notamment à sécuriser les déplacements et verdifier l'espace public;
- à supporter divers partenaires en développement économique via des initiatives à déployer à l'été 2021;
- à offrir des services aux clientèles vulnérables pour mieux cohabiter avec les initiatives du milieu associées à la relance;
- à mesurer et à étudier les actions prises dans le cadre de la relance pour parfaire les pratiques dans les années futures.

Une reddition de compte sur les dépenses encourues sera réalisée par la Direction du développement du territoire et des études techniques et les sommes non investies seront retournées au surplus de gestion à la fin de l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Autoriser une affectation de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver l'affectation susmentionnés pour les motifs suivants :

- la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales ;
- la multitude des initiatives prenant sur le territoire dans le contexte de la relance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Cette action répond aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :
- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sommes investies permettront :

- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La présente décision est associée à la relance post-covid et s'inscrit dans le souhait de l'administration publique d'appuyer les efforts de la collectivité à assurer une reprise sécuritaire des activités économiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2021 : Gestion des dépenses associées à diverses initiatives;

- Fin 2021 : Reddition de compte et retour des sommes non investies au surplus de gestion de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Le : 2021-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1218863009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2021.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)* et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2021 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:37

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218863009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1219167002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-23 08:41

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219167002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.
On entend par :

Domaine public : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

Événement public : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Ils peuvent être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21250129 - 1219167001 - 7 juin 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CA21250091 - 1218372002 - 3 mai 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CA21 250038 - 1218372001 - 8 mars 2021 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c.*

O-0.1, article 22.6;

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1;

- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M., c. P-12.2, article 7.

En vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), ces autorisations et ordonnances ne prendront effet que lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 permettront les événements et les activités mentionnés au tableau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'autorisation de la tenue des événements publics permet de participer aux objectifs de notre Plan climat 2020-2030 :

- Action 40 : Mobiliser la communauté : Montréal offrira un soutien aux événements et aux initiatives faisant la promotion de la réduction à la source.

Développement social

La diversité et le dynamisme culturels proposés par les événements publics permettent de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui co-assure la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacun de ces événements a fait l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de fermeture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc ANTIER

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN

Le : 2021-06-10

Agent de projets - Promotion et événements
spéciaux

Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1211059001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Garnier et à l'implantation d'un poste d'attente pour taxis sur la rue De Lanaudière

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AFIN DE RETIRER LE POSTE D'ATTENTE POUR TAXIS SUR LA RUE GARNIER, ENTRE LA RUE GÉNÉREUX ET L'AVENUE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST ET D'IMPLANTER UN POSTE D'ATTENTE POUR TAXIS SUR LA RUE DE LANAUDIÈRE ENTRE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST ET LA RUE MARIE-ANNE EST

ATTENDU QUE l'aire d'attente de taxis sur la rue Garnier peut être déplacée sur la rue De Lanaudière

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous les autres véhicules

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance afin de retirer la zone de stationnement interdit excepté taxis située sur le côté est de la rue Garnier immédiatement au nord de l'avenue du Mont-Royal Est, sur une distance de 25 mètres et d'implanter une zone de stationnement interdit excepté taxis sur le côté est de la rue De Lanaudière immédiatement au sud l'avenue du Mont-Royal Est, sur une distance de 30 mètres.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-15 16:52

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1211059001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Garnier et à l'implantation d'un poste d'attente pour taxis sur la rue De Lanaudière

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du contrat DDTET 54-19-25, l'arrondissement procède à la construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue Garnier et de l'avenue du Mont-Royal Est. Le réaménagement géométrique de l'intersection occasionne la perte d'espaces du poste d'attente pour taxis (38-847) situé sur le côté est de la rue Garnier, entre la rue Généreux et l'avenue du Mont-Royal Est.

La Division de l'inspection et des enquêtes du Bureau du taxi et du remorquage confirme à l'arrondissement que le poste d'attente peut être déplacé sur le côté est de la rue De Lanaudière, immédiatement au sud de l'avenue du Mont-Royal Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2201059001 - Modification à la signalisation - Construction d'avancées de trottoir - Rue Garnier et avenue du Mont-Royal Est

2211059004 - Modification à la signalisation - Retrait d'espaces de stationnement tarifés - Rue De Lanaudière.

La signalisation de stationnement du poste de taxis a été installée avant 2001; la décision relative à son installation n'est pas disponible.

DESCRIPTION

Suite à l'analyse du dossier, il est recommandé :

- De retirer la zone de stationnement interdit excepté taxis d'une longueur de 25 mètres située sur le côté est de la rue Garnier entre la rue Généreux et l'avenue du Mont-Royal Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté taxis d'une longueur de 30 mètres sur le côté est de la rue De Lanaudière immédiatement au sud de l'avenue du Mont-Royal Est.

JUSTIFICATION

Le déplacement du poste de taxis permet d'éviter la perte du nombre de voitures incluses dans le poste actuellement présent sur la rue Garnier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter unités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera également transmise au Bureau du taxi et du remorquage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2021 : Préparer et transmettre des ordres de travail à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. En vertu de l'article 3, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous les autres véhicules.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie OUELLETTE
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-07

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1210318009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de l'avenue Duluth, l'occupation et la vente au détail sur le domaine public entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine à compter du 9 juillet et jusqu'au 29 août 2021. Promulguer les ordonnances nécessaires.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert chaque vendredi, à compter de midi, jusqu'au dimanche suivant, à 23h00, entre le 9 juillet et le 29 août 2021;

D'édicter, en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant d'exploiter des points de vente sur le domaine public, de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques à l'occasion de la *Piétonnisation de relance 2021* de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert chaque vendredi, à compter de 16 h 00, jusqu'au dimanche suivant, à 21 h 00 entre le 9 juillet et le 29 août 2021

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-21 11:10**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210318009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de l'avenue Duluth, l'occupation et la vente au détail sur le domaine public entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine à compter du 9 juillet et jusqu'au 29 août 2021. Promulguer les ordonnances nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2021, le conseil de l'arrondissement a, par la résolution CA21 25 0132, promulgué les ordonnances permettant la fermeture de l'avenue Duluth et la vente au détail sur le domaine public pour une durée de huit (8) fins de semaine dans le cadre de son projet piétonnisation. En raison de circonstances hors contrôle, la piétonnisation de l'avenue ne sera pas en mesure de débuter le 2 juillet, tel que prévu. Après consultation auprès de ses membres, l'Association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD) souhaite reporter le début de la séquence de huit fermetures de rue le 9 juillet 2021.

Il s'agit, par le présent sommaire, de promulguer deux (2) ordonnances qui permettront de fermer l'avenue à la circulation et d'occuper le domaine public à des fins de relance économique pour la période du 9 juillet au 29 août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0132 - 7 juin 2021 : Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth, ainsi que l'occupation du domaine public et la vente au détail sur cette avenue, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine du 2 juillet au 22 août 2021.

CA21 25 0093 - 3 mai 2021 : Ordonnance relative à la vente au détail sur le domaine public de l'avenue du Mont-Royal, du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Duluth en conformité avec le calendrier des piétonnisations de relance économique.

CA21 25 0070 - 12 avril 2021 : Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth et l'occupation du domaine public entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis chaque fin de semaine comprise entre le 2 juillet et le 22 août, le réalignement de voies de circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal pour la période du 2 juillet au 6 septembre, la désignation comme place publique de l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum pour la période du 20 juin au 15 septembre, et l'occupation du domaine public à des fins de piétonnisation et de relance économique sur ces trois (3) artères commerciales en conformité avec le calendrier proposé.

DESCRIPTION

Pour permettre la mise en place de tous les éléments requis pour une fermeture de rue conforme et accueillante, l'ACAD, appuyée de ses membres, a proposé de reporter d'une semaine la piétonnisation censée débuter le 2 juillet et de maintenir la séquence de leur tenue à huit (8) fins de semaine. La DDTÉT étant en accord avec cette proposition, il est recommandé de promulguer de nouvelles ordonnances valides pour la période du 9 juillet au 29 août 2021, l'une en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'autre en vertu des articles 1.3, 3, 8 et 11,1 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1).

Afin de permettre à l'Association et ses membres d'installer les équipements et le mobilier requis, un décalage a été prévu entre l'heure à laquelle la rue peut être fermée à la circulation le vendredi et l'heure à laquelle la piétonnisation est effective. Le même décalage a été prévu entre l'heure où l'animation et la vente de produits doivent cesser le dimanche et l'heure d'ouverture à la circulation. Il est aussi à noter que l'ordonnance promulguée en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1) fixe à 2,5 mètres carrés le maximum d'espace du domaine public que peut occuper un commerce pour faire étalage de ses biens, ses produits et ses services.

Les ordonnances à adopter sont jointes au présent sommaire.

JUSTIFICATION

La fermeture de l'avenue à la circulation et l'installation du mobilier d'ambiance n'auraient pu être possibles sans ces nouvelles ordonnances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun impact.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision positive de ce conseil permettra de rassurer tous les acteurs impliqués dans le projet de piétonnisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ajustements seront apportés dans les outils et les communiqués produits tant par la Division des relations avec les citoyens et des communications que par L'Association des commerçants de l'avenue Duluth

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun impact.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre GAUFRE, Service du développement économique
Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1210318011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Promotions commerciales 2021 sur le boulevard Saint-Laurent - Ordonnance sur l'occupation du domaine public

D'ÉDICTER en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1), une ordonnance autorisant la prolongation des heures d'opération des cafés-terrasses sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, durant les jours et aux heures spécifiées sur ladite ordonnance.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2021-06-25 11:10

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1210318011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Promotions commerciales 2021 sur le boulevard Saint-Laurent - Ordonnance sur l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2021, ce conseil d'arrondissement a, par la résolution CA21 25 0133, promulgué des ordonnances permettant respectivement de fermer le boulevard Saint-Laurent à la circulation et d'occuper le domaine public à des fins promotionnelles durant le Festival Mural qui se déroulera du 12 au 22 août ainsi que durant le Festival BLVD, qui se tiendra du 2 au 5 septembre.

Il s'agit, par le présent sommaire, de promulguer une ordonnance qui permettra, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1), de prolonger les heures d'opération d'un café-terrasse installé sur le domaine public du boulevard durant ces événements promotionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0133 - 7 juin 2021 : Ordonnances relatives à des fins de promotions commerciales, et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau Règlement sur les promotions commerciales (2021-04) ;
CA20 25 0052 - 9 mars 2020 : Ordonnances relatives à la tenue de deux promotions commerciales sur le boulevard Saint-Laurent.

DESCRIPTION

À la séance du 7 juin 2021, le calendrier des promotions commerciales prévues se tenir au cou au tableau qui suit.

Promotions commerciales 2021								
Arrondissement du Plateau Mont-Royal								
SDC	Nom de la promotion	Date	Type	Segments	Fermeture	Animation	Réouverture	Distribution de marchandises
SDC Avenue du Mont-Royal	À déterminer	26 au 29 août 2021	rue fermée	Saint-Laurent à Fullum	s.o. Rue piétonnisée	26 au 29 août 8h à 23h	s.o. Rue piétonnisée	En vigueur
SDC Boulevard Saint-Laurent	Festival Mural	12 au 22 août	rue fermée	Sherbrooke à Mont-Royal	11 août	12 au 22 août 11h à 23h	23 août	√
	Festival BLVD	2 au 5 septembre	rue fermée	Sherbrooke à Mont-Royal	1 septembre	2 au 5 septembre 11h à 23h	6 septembre	√
SDC rue Saint-Denis	Weekends gourmands	18-20 juin 18-18 juillet 13-15 août 10-12 sept	rue ouverte	Roy à Gilford	s.o.	Chaque w.e. 17h à 22h	s.o.	

Les ordonnances requises pour la fermeture de la rue à la circulation automobile et pour l'occup demandé à ce que ses membres restaurateurs et tenanciers de bars soient autoriser à vendre e sur leurs café-terrasses sur une période prolongées par rapport au règlement en vigueur.

La demande vise à ce que les terrasses soient autorisées à demeurer en opération comme suit au 22 août :

- jusqu'à 23 heures les dimanche 15 et 22 août ;
- jusqu'à 1 heure dans la nuit du lundi 16 août et du mercredi 18 août ;
- et jusqu'à 3 heures durant les 2 jeudi, les 2 vendredi et les 2 samedi compris durar

Dans le cas du *Festival BLVD* , prévu se tenir entre le 2 et le 5 septembre, la SDC souhaite que café-terrasse jusqu'à 23h00 le dimanche 5 septembre ainsi que jusqu'à 1h00 les jeudi 2, vendr

La promulgation d'une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* p économique et d'animation.

JUSTIFICATION

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial en plus de représenter une source non négligeable de revenu d'affaires. L'autorisation de leur tenue permettra aux membres des SDC de compter sur un achalandage accru en cette période particulièrement difficile et contribuera à renforcer l'identité et l'image du boulevard Saint-Laurent, reconnu pour sa créativité durant ces événements promotionnels.

Advenant le cas où la prolongation des heures sur les terrasses ne soit pas autorisée, de nombreux établissements éprouveraient de grandes difficultés à se relever de l'impact de la pandémie qui les affecte depuis plus d'un an.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les organisateurs de promotions commerciales sont encouragés à mettre en place les règles en usage à Montréal en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles lors de leurs activités promotionnelles. La SDC du boulevard Saint-Laurent s'est engagée dans cette voie avec les SDC partenaires Saint-Denis et de l'avenue du Mont-Royal. Elle encourage aussi ses membres à prendre les mesures qui s'imposent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de distanciation en vigueur sont la responsabilité de chacun des établissements concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En matière de promotion commerciale, chacune des SDC s'est dotée d'une stratégie de communication efficace et reconnue. La Division des relations avec les citoyens et des communications a déjà débuté la publication de bulletins présentant les initiatives des SDC de l'arrondissement pour l'été. Aussi, à l'issue de chacune des séances du conseil de l'arrondissement, un communiqué est publié sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web pour présenter les décisions du conseil, complétant ainsi les outils de communication des SDC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-23

Denis COLLERETTE
Commissaire - developpement economique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1217494003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - 3590 - 3817 - 4446 Saint-Laurent

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU
DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR LES EMPLACEMENTS
SITUÉS AU 3590, 3817 et 4446 SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour les emplacements situés au 3590, 3817 et 4446 Saint-Laurent.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-29 16:25

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217494003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - 3590 - 3817 - 4446 Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

La société de développement du Boulevard Saint-Laurent, située au 4398 St-Laurent, demande l'installation de trois aménagements de type placotoir sur le boulevard Saint-Laurent, en façade du 3590, 3817 et 4446 du boulevard Saint-Laurent, avec l'autorisation des trois établissements concernés. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre, à la détente et au travail en plein air en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics. Il est à noter que le propriétaire du placotoir est responsable de l'application des mesures sanitaires applicables à son établissement et à ses composantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera les espaces situés en face du 3590 et du 4446 boulevard Saint-Laurent. L'aménagement proposé est le même pour les deux endroits et aura une longueur de 24.38 mètres, une largeur de 2.32 mètres, pour une superficie totale de 56.56 m². L'aménagement proposé au 3817 St-Laurent occupera les espaces situés en face du 3817 St-Laurent et aura une longueur de 14.47 mètres, une largeur de 3.71 mètres, pour une superficie de 53.68 m². Les plans détaillés, de même que les documents explicatifs, sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Les emplacements demandés pour l'aménagement d'un placotoir devant le 3590, 3817 et 4446 Saint-Laurent sont recevables puisqu'ils se situent dans un secteur commercial et que les espaces convoités sur le domaine public ne présentent aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.4C, I.1C, H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève PRONOVOST
Agente technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-10

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1217494005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - Intersection Duluth Ouest et Saint-Denis

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ SUR LA RUE DULUTH À L'OUEST DE LA RUE SAINT-DENIS, CÔTÉ SUD

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé sur la rue Duluth à l'ouest de la rue Saint-Denis, côté sud.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-29 16:29

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217494005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation du domaine public à des fins de placotoir - Intersection Duluth Ouest et Saint-Denis

CONTENU

CONTEXTE

L'association des commerçants de l'avenue Duluth, située au 120 rue Duluth Est, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir sur l'avenue Duluth, à l'ouest de la rue Saint-Denis, côté sud. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics. De plus, l'aménagement agrémentera la piétonnisation qui aura lieu toutes les fins de semaine, du 9 juillet au 29 août 2021. Il est à noter que le propriétaire du placotoir est responsable de l'application des mesures sanitaires applicables à son établissement et à ses composantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace situé sur Duluth à l'ouest de la rue Saint-Denis, sur les deux espaces de bornes PF440-441, côté sud. L'aménagement proposé aura une longueur de 7 mètres, une largeur de 2,3 mètres, pour une superficie totale de 16.1 m². Le plan détaillé est disponible en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir sur l'avenue Duluth au coin de Saint-Denis est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1). Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet

selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.4C, I.1C, H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève PRONOVOST
Agente technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-29

Geneviève PRONOVOST
Agente technique en circulation
stationnement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1218249002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du Règlement sur les tarifs - exercice 2021- (RCA PMR2020-12) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 - Autorisation de l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. De modifier le Règlement sur les tarifs - exercice 2021- (RCA PMR2020-12) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021;
2. D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-23 08:39

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218249002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du Règlement sur les tarifs - exercice 2021- (RCA PMR2020-12) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 - Autorisation de l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Habituellement, des frais s'appliquent lorsque les documents des bibliothèques sont rendus en retard. Ces frais de retard sont censés assurer le retour des documents empruntés et inciter les abonné.e.s à agir de façon responsable.

Or, plusieurs études ont démontré que l'abolition des frais de retard provoque un retour des abonné.e.s des bibliothèques qui ne venaient plus dans les bibliothèques, tout en maintenant le retour des documents.

Le mouvement nord-américain d'abolition des frais de retard en bibliothèques a pris un élan inégalé depuis la pandémie de la COVID-19. L'Association des bibliothèques publiques du Québec soutient ce mouvement. Chaque semaine, de nouvelles bibliothèques renoncent aux frais de retard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 250298 - 7 octobre 2019 - 1198249002 - Approbation du projet « Lire c'est payant » qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019

CA19 250231 - 18 décembre 2020 - 1200482006 - Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)

DESCRIPTION

Le règlement de tarification prévoit des frais par jour de retard pour chaque document emprunté, même pour les enfants de 13 ans et moins. À partir de 10 \$ de frais de retard pour les adultes et 5 \$ pour les enfants de 13 ans et moins, ou après l'envoi du 2e avis de retard, le dossier est bloqué, ce qui empêche l'abonné.e d'emprunter d'autres documents. Depuis plusieurs années, les frais de retard sont remis en question parce qu'ils impactent au premier chef les populations vulnérables. En effet, certaines familles ne viennent plus en bibliothèques parce que leurs dossiers sont bloqués en raison des frais de retard.

L'abolition de ces frais vise le retour des abonné.e.s en bibliothèques.

Pour assurer le retour des documents, des mesures sont mises en place :

- avis de courtoisie : 3 jours avant l'échéance des prêts (1 jour pour les prêts d'une semaine - dvd essentiellement);
- 1er avis de retard : 3 jours après l'échéance des prêts; les abonnés peuvent renouveler leurs emprunts;
- 2e avis de retard : 5 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;
- 3e avis de retard : 19 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;
- 4e avis de retard (par la poste) : émission d'une facture après 32 jours de retard; la facture sera annulée dès que les documents seront rendus.

JUSTIFICATION

La pandémie de la COVID-19 a démontré à quel point les bibliothèques publiques sont essentielles dans le soutien des communautés. Ce sont les seules institutions où tout le monde, sans exception, peut être membre gratuitement et avoir accès à la culture, au savoir, aux nouvelles technologies et au loisir. L'instauration de frais de retard est un frein à leur fréquentation et leur utilisation par les populations les plus vulnérables, en particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2019, les frais de retard perçus par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal étaient de 40 557,27 \$ (jeunes : 8 527,05 \$, adultes : 32 030,22 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement aux objectifs de développement durable.

La mission des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

En vertu de la deuxième orientation incontournable du Plan stratégique de Montréal 2030, la Ville de Montréal, dont les Bibliothèques de Montréal, est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains et lutter contre toutes formes de racisme et de discriminations systémiques. Elle s'engage à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle. Pour ce faire, les Bibliothèques de Montréal recommandent l'abolition des frais de retard, pour ne laisser personne derrière et renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté (Plan stratégique de Montréal 2030, p. 28).

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à l'Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abolition des frais de retard et l'amnistie permettront de :

- Ramener en bibliothèque les abonné.e.s qui ne les fréquentent plus en raison des frais liés à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier;
- Permettre aux abonné.e.s de ramener des documents en bon état qui pourront réintégrer la collection;
- Renforcer l'image des Bibliothèques de Montréal en mettant l'emphase sur l'inclusion sociale et en réaffirmant leurs caractères inclusifs et accueillants;
- Former les lecteurs de demain et lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire;
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie et impliquer les familles;
- Porter une attention particulière aux publics éloignés de la lecture;
- Permettre l'épanouissement de programmes de sensibilisation et de médiation à la lecture structurants et innovants;
- Réduire le fossé numérique et permettre aux abonné.e.s d'approprier les nouveaux modes de lecture qu'impliquent les technologies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, afin d'éviter de bloquer de nouveaux dossiers d'abonné.e.s, les dates de retour des documents ont été automatiquement repoussées. C'était une mesure temporaire pour permettre aux abonné.e.s de continuer d'emprunter dans une période où les bibliothèques étaient l'un des rares services offerts aux citoyen.ne.s et leur accès était limité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion de modification du règlement : 5 juillet 2021

Approbation du nouveau règlement : 7 septembre 2021

Entrée en vigueur du nouveau règlement et amnistie des frais de retard : 6 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 17 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1218863008

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)

VU les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1);
VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'adopter le *Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., C-3.2)*

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-21 11:06

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218863008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du *Règlement (2020-13) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de redéfinir les usages de restauration, de bars et de divertissement* , la Direction du Développement du territoire et des Études techniques désire faire

des modifications au *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats*

d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2), afin d'arrimer des tarifs inclus et des nouvelles notions d'usages. Également, certaines modifications concernent la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et

du Développement social en raison de nouvelles directives du Service des Bibliothèques demandant l'abolition des frais de retards encourus par les documents. Cette nouvelle directive entrera en vigueur, dans les bibliothèques, le 6 octobre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0052 - 12 avril 2021 - Adoption du *Règlement (2021-03) sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*;

- **CA21 25 0071** - 12 avril 2021 - Adoption du *Règlement (2020-13) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)*.

DESCRIPTION

Les modifications du projet de Règlement 2021-05 se déclineront comme suit :

1. Le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2021 (2020-12)* est modifié à son article 4 par :

1^o la suppression au sous-paragraphe *b)* , du paragraphe 1^o, des mots « débit de boissons alcooliques », et par l'ajout, après le mot « usage », du mot « bar »;

2^o l'insertion après le sous-paragraphe *b)* , du paragraphe 1^o, du sous-paragraphe suivant :

« *bb)* un usage brasseur artisanal 820,00 \$ »;

3^o l'insertion après le paragraphe 2.1^o, du paragraphe suivant :

« 2.2^o pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de café-terrasse sur le domaine privé : 250,00 \$ ».

2. Le Règlement est modifié à son article 74 par :

1^o la suppression, au paragraphe 4^o et au dernier alinéa, du mot « , retard »;

2^o le remplacement du sous-sous-paragraphe *i)*, du sous-paragraphe *c)*, du paragraphe 4^o, par le suivant :

« *i)* pour un article emprunté et non retourné, plus de 31 jours après la date limite fixée pour le retour

· le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques, plus 5,00 \$ pour chaque document »

3. Ce même Règlement est modifié, à son article 77, par la suppression du mot « , retard ».

4. Le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)* est modifié par l'insertion, après l'article 20, de l'article suivant :

« **20.1.** Le placard remis par l'autorité compétente faisant référence au certificat d'autorisation de café-terrasse doit être affiché dans l'établissement afin d'être visible. »

5. Ce même Règlement est modifié par le remplacement de l'article 21, par le suivant :

« **21.** Pour être recevable, une demande de certificat d'autorisation de café-terrasse visé à l'article 20 doit :

1^o être effectuée par l'exploitant ou son mandataire;

2^o être accompagnée :

a) du paiement des droits fixés dans le règlement annuel sur les tarifs;

b) 2 copies papier ou 1 copie numérique de tout plan et élévation à l'échelle montrant l'occupation proposée sur le site illustrant les informations suivantes :

1^o le front bâti de l'établissement;

2^o les délimitations, les dimensions et la superficie de l'occupation prévue;

3^o le positionnement du mobilier;

4^o les aires de dégagements prescrites par le présent règlement pour le café-terrasse;

5° la hauteur des éléments qui délimitent l'occupation, le cas échéant.

- c) d'un certificat de localisation;
- d) de tout renseignement permettant de vérifier si le café-terrasse est conforme à la réglementation municipale applicable;
- e) une procuration du propriétaire du bâtiment, le cas échéant;
- f) lorsqu'un empiètement est présent en front d'un ou des bâtiments adjacents à l'établissement, un consentement écrit du propriétaire du ou des bâtiments concernés et du ou des locataires d'un local au rez-de-chaussée en front duquel un café-terrasse est aménagé. »

JUSTIFICATION

Pour procéder aux modifications proposées, il y a lieu de modifier le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Exercice financier 2021 (2020-12)* et *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)* par le Règlement 2021-05 qui est joint en pièce au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des nouveaux tarifs seront inclus, notamment avec la notion « usage brasseur artisanal » et pour les demandes de certificat d'occupation de café-terrasse sur le domaine privé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site de l'arrondissement après son adoption et indiquera que les articles touchant l'abolition des frais de entreront en vigueur le 6 octobre 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juillet 2021: Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2021-05

- Adoption du règlement 2021-05: Lors d'un conseil subséquent
- Avis public d'entrée en vigueur: Après son adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-16

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1218339004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage place dans certaines zones (01-277-90)

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN D'ATTRIBUER UN ZONAGE AUTORISANT L'USAGE DE PLACE À DES ESPACES AMÉNAGÉS À CES FINS (01-277-90):

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel n° 433-2021 du 24 mars 2021 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de quatre (4) places;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption d'un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et qui visera à attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins;

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement*

d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins (01-277-90);

D'autoriser la consultation publique écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-05-11 16:12

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218339004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage place dans certaines zones (01-277-90)

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Dans le cadre de la consultation écrite tenue entre le 9 et 23 juin 2021, aucun commentaire a été reçu de la part d'un citoyen.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1218339004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage place dans certaines zones (01-277-90)

CONTENU

CONTEXTE

Dans les dernières années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à l'aménagement de différents espaces à des fins de création de places à même des terrains vacants ou des tronçons de rues fermés à la circulation. Le présent projet de règlement vise à attribuer le zonage approprié à ces lots, en y autorisant l'usage de place:

- Chemin Gilford (tronçon de la rue Gilford, entre la rue Berri et la rue Saint-Denis) : intégration de la totalité du lot 1 618 926 et une partie du lot 1 618 893;
- Bordure de la rue Fairmount Est (rue Fairmount Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 2 336 277;
- En bordure de la rue Jeanne-Mance (rue Jeanne-Mance, entre la rue Milton et la rue Sherbrooke Est) : création d'un secteur d'usages pour une partie du lot 2 162 466;
- Les terrasses Roy (rue Roy Est, entre la rue Coloniale et la rue de Bullion) : création d'un secteur d'usages pour les lot 2 004 475-1 et 2 004 475-2.

Bien que souvent très similaire à un parc dans son aménagement, une place se distingue généralement par la présence d'un ou de plusieurs bâtiments avec adresse civique adjacents à cet espace (accès unique). C'est notamment le cas du terrain en bordure de la rue Jeanne-Mance, auquel serait attribué un usage de place publique en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Mis à part ce changement de zonage, certains de ces lots devront faire l'objet d'une modification au registre du domaine public de la Ville afin de se voir attribuer le statut de place publique au lieu de l'actuel statut de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0256 (1206768008) - 2 novembre 2020 : Ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale;

- **CA20 25 0255 (1206768009)** - 2 novembre 2020 : Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation sur deux (2) tronçons de la rue Gilford, soit entre les rues Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre les rues Rivard et Gilford;
- **CA19 25 0194 (1186768010)** - 3 juin 2019 - Édicter une ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du tronçon de l'avenue Fairmount Est situé entre les segments nord et sud de la rue Saint-Dominique, la mise à sens unique vers l'ouest de l'avenue Fairmount Est entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent et la mise à sens unique vers le sud de la rue Saint-Dominique entre la rue Maguire et l'avenue Fairmount Est.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* de la manière suivante :

Modifications du plan U-1 intitulé « USAGES PRESCRITS » de l'annexe A

La Direction recommande d'adopter les modifications projetées qui permettront de reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de quatre (4) places publiques (secteur d'usage de catégorie E.1(3)) et d'assurer la pérennité de ces lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat :

- Chemin Gilford (tronçon de la rue Gilford, entre la rue Berri et la rue Saint-Denis) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 1 618 926 et une partie du lot 1 618 893;
- Bordure de la rue Fairmount Est (rue Fairmount Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique) : création d'un secteur d'usages pour la totalité du lot 2 336 277;
- En bordure de la rue Jeanne-Mance (rue Jeanne-Mance, entre la rue Milton et la rue Sherbrooke Est) : création d'un secteur d'usages pour une partie du lot 2 162 466;
- Les terrasses Roy (rue Roy Est, entre la rue Coloniale et la rue de Bullion) : création d'un secteur d'usages pour les lot 2 004 475-1 et 2 004 475-2.

Modifications d'autres plans de l'annexe A, en concordance aux modifications du plan U-1

- Plan Z-1 intitulé « ZONES » : création de quatre (4) zones;
- Plan H-1 intitulé « LIMITES DE HAUTEUR » : création de quatre (4) secteurs sans limites de hauteur (identifiés par le symbole « P » sur le plan);
- Plan TID-1 intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS » : création de quatre (4) secteurs sans taux d'implantation maximaux ni densités (identifiés par le symbole « P » sur le plan).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de quatre (4) places;

- Assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 4 mai 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, ce projet de règlement permettra d'augmenter la superficie d'espaces verts protégés par un zonage adéquat et réduira le nombre d'îlots de chaleur, ce qui permet de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'une dérogation mineure adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) ne contiennent pas des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 4 mai 2021 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 7 juin 2021 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Juin : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- Juin : Consultation écrite.

Étapes subséquentes :

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;

- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet de modifications réglementaires est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) et au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacqueline Tatiana BENITEZ
Agente de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-10

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1212583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) (01-277-89)

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE REVOIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA CATÉGORIE I.3(2.1) (01-277-89)

Vu l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la consultation publique écrite dans le cadre du processus décisionnel des dossiers d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1);

D'adopter le premier projet du Règlement 01-277-89 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) ;

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-05-13 07:55

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) (01-277-89)

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074, une consultation écrite a été tenue du 9 au 23 juin 2021 et a été annoncée au préalable par un avis public.

À l'issue de ce processus, aucune question ou aucun commentaire n'ont été reçus.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande donc d'adopter, sans changement, le second projet de règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1) (01-277-89)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a progressivement mis en place un cadre réglementaire favorisant l'occupation des six (6) mégastructures du Mile End (avenues De Gaspé et Casgrain) par des ateliers d'artistes et d'artisans, principalement en limitant la superficie maximale des bureaux à 500 m² à certains étages. Cela a encouragé la conclusion, en 2013, d'une entente entre le propriétaire des mégastructures du 5445 et du 5455 de l'avenue De Gaspé, le Fonds de placement immobilier Allied (ci-après Allied), et le Regroupement Pied Carré (ci-après Pied Carré). Une superficie de plancher de 214 169 pi² a ainsi été sécurisée, principalement aux étages 3 à 6 du 5445 de l'avenue De Gaspé, mais aussi au rez-de-chaussée, par des conditions d'occupation de locaux plus favorables pour les artistes et les artisans. Un usufruit accordé par Allied à Pied Carré s'y est ajouté en 2019.

En 2018, pour refléter cette entente et les conditions d'occupation propres à chacun des bâtiments d'Allied, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770* (01-277-81). Par la même occasion, a été créée la catégorie d'usages 1.3(2.1) pour la mégastructure du 5445 de l'avenue De Gaspé, de manière à y transposer les conditions générales de l'entente quant à l'occupation des étages 3 à 6 de ce bâtiment.

Or, malgré l'entente signée et l'usufruit accordé à Pied Carré, la présence dans le Mile End d'ateliers d'artistes et d'artisans à coûts de loyers abordables est fragilisée par les hausses importantes des valeurs foncières (augmentation de 1,25 \$/ pi² à plus de 5,00 \$/ pi² en six (6) ans). À court terme, cette situation entraîne un risque d'arrêt des activités de Pied Carré et de départs d'artistes et d'artisans.

Afin de pérenniser leur présence au 5445 de l'avenue De Gaspé, une nouvelle entente visant à modifier l'usufruit existant a donc été tout récemment négociée entre Allied et Pied Carré. Malgré le retrait du troisième étage de cette entente (faisant passer l'assiette d'usufruit d'une superficie de 214 169 pi² à 165 608 pi²), elle permettra de sécuriser la présence de plus de 500 artistes et artisans au 5445 de l'avenue De Gaspé, soit près d'une centaine de plus qu'actuellement, sur une plus longue période qu'initialement prévue (jusqu'en 2056) et à des conditions de loyers grandement avantageuses par rapport aux

prix moyens dans le secteur. D'importantes compensations financières sont également consenties par Allied à Pied Carré : radiation des dettes et arrérages dus, réduction du coût annuel de l'usufruit ainsi que prise en charge de l'ensemble des coûts et frais de relocalisation des artistes et artisans du troisième étage.

Parallèlement, une aide financière conditionnelle à cette nouvelle entente d'usufruit, de la part du Service de la culture de la Ville de Montréal à Pied Carré, est également prévue pour compléter sa restructuration financière et permettre la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires (dossier 1206307002).

En contrepartie, Allied demande une plus grande latitude dans les possibilités d'occupation du troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue De Gaspé, comptant 48 561 pi², consécutivement à son retrait de l'entente, principalement par des bureaux d'une superficie supérieure à 500 m². Les contraintes seraient par ailleurs maintenues à cet effet aux étages 4 à 6, où les ateliers d'artistes et d'artisans seront davantage regroupés. L'objectif est qu'ils occupent jusqu'à 90 % de l'espace visé par l'entente en 2025, comparativement à 58 % présentement.

Actuellement, onze (11) locaux du troisième étage du 5445 de l'avenue De Gaspé, comptant pour 30 % de la superficie de plancher de cet étage, sont occupés par des artistes ou des artisans. Ces derniers seront relocalisés dans les locaux vacants des étages 4 à 6 de ce bâtiment avant la fin de l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0067 (1175924004) - Mars 2018 : Adoption du *Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

CA13 25 0475 (1135924001) - Décembre 2013 : Adoption, avec changements, du *Règlement (01-277-62) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), relatif au secteur Saint-Viateur Est.*

CM13 0355 (1122583001) - Avril 2013 : Adoption des modifications au Plan d'urbanisme afin de revoir les limites des secteurs à transformer et des secteurs d'affectation du sol, d'ajouter et de préciser certains moyens de mise en œuvre et d'attribuer le statut de « parc et espace vert » au Champ des possibles.

CA12 25 0471 (1122583001) - Décembre 2012 : Retrait des bâtiments sis au 5445 et au 5455 avenue De Gaspé du territoire d'application du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02).*

CA12 25 0039 (1122583001) - Mars 2012 : Adoption du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02)* afin d'interdire certains usages et pour limiter à 500 m² la superficie des usages autres que les ateliers d'artiste dans le secteur d'emploi.

DESCRIPTION

La Direction du développement et des études techniques recommande de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (01-277)* de la manière suivante :

- Assimiler les usages autorisés au troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue de Gaspé (catégorie I.3(2.1)) à ceux autorisés au deuxième étage de ce même bâtiment, en cohérence avec les étages 2 et 3 de la mégastructure

du 5455 de l'avenue De Gaspé (catégorie I.3(2)), y ajoutant ainsi les usages autorisés suivants :

- de la famille commerce : centre d'activités physiques, clinique médicale ou vétérinaire, entrepôt, galerie d'art, institution financière, marchandise de gros, salle de réunion, services personnels et domestiques, soins personnels et transport et distribution;
- de la famille équipements collectifs et institutionnels : garderie;
- Retirer la limite de superficie de plancher de 500 m² imposée aux usages suivants au troisième étage de la mégastructure du 5445 de l'avenue de Gaspé (catégorie I.3(2.1)) :
 - de la famille industrie : instruments ou composantes électriques, informatiques ou mécaniques, meubles, décors et produits architecturaux, procédés mécaniques ou chimiques, produits comestibles, produits domestiques ou pharmaceutiques, studio de production et vêtements et accessoires;
 - de la famille commerce : bureau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;
- Assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 6 avril 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans les orientations stratégiques et dans les priorités de la Ville, notamment celles visant à soutenir la créativité, l'innovation et la collaboration. Il s'inscrit aussi dans la priorité accordée au Plan d'action pour le développement des ateliers d'artistes, ainsi que dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Par ailleurs, la préservation d'un écosystème d'usages variés dans le secteur Saint-Viateur Est protégera le tissu social et économique unique du quartier, plus particulièrement le maintien de conditions stables et pérennes pour les artistes et les artisans.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'un règlement adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 6 avril 2021 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 7 juin 2021 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Juin 2021 : Avis public sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation écrite.

Étapes subséquentes :

- Consultation écrite;
- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et
services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1217304001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermeture des règlements d'emprunt 2004-30, 2007-02, 2007-10, 2008-18, 2008-19, 2009-01, 2009-02, 2009-17, 2009-18, 2009-20, 2012-22, 2013-14, 2014-25, 2015-12

Autoriser la fermeture des règlements d'emprunt 2004-30, 2007-02, 2007-10, 2008-18, 2008-19, 2009-01, 2009-02, 2009-17, 2009-18, 2009-20, 2012-22, 2013-14, 2014-25, 2015-12

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-18 11:46

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217304001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermeture des règlements d'emprunt 2004-30, 2007-02, 2007-10, 2008-18, 2008-19, 2009-01, 2009-02, 2009-17, 2009-18, 2009-20, 2012-22, 2013-14, 2014-25, 2015-12

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2005, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que le programme de réfection routière, le réaménagement de parcs, la réfection de divers bâtiments ou pour le remplacement de véhicules. Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en grande partie et pour lesquels il reste un solde résiduel, doivent être fermés, car leurs projets sont terminés. D'autres règlements doivent être fermés car ils concernent les programmes dont la réalisation a été transférée à la ville centre. C'est le cas des règlements d'emprunt pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés; les crédits autorisés ne sont plus disponibles depuis plusieurs années. Nous procédons enfin à la fermeture de tout règlement programme ayant dépassé une durée de vie de 5 ans et pour lequel il ne reste plus d'engagements actifs; tel que recommandé par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt suivant ne seront pas utilisés en totalité et de demander au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduel de chacun:

2004-30 : Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

2007-02 : Règlement autorisant un emprunt de 230 000 \$ pour le réaménagement de ruelles (Modifié par 2007-16 pour 230 000 \$).

2007-10 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-André

2008-18 : Règlement autorisant un emprunt de 211 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs.

2008-19 : Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.

2009-01 : Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de signalisation sur diverses rues et intersections de l'arrondissement.

2009-02 : Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement de rues et trottoirs en divers emplacements de l'arrondissement

2009-17 : Règlement autorisant un emprunt de 1 414 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs.

2009-18 : Règlement autorisant un emprunt de 194 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.

2009-20 : Règlement autorisant un emprunt de 1 372 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.

2012-22 : Règlement autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.

2013-14 : Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés

2014-25 : Règlement autorisant un emprunt de 571 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.

2015-12 : Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 250294 : Résolution modifiant le Règlement d'emprunt 2007-10 autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réfection des infrastructures de surface de la rue Saint-André afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé, 1163943002.

CA16 250295 : Fermeture des règlements d'emprunt 2005-01, 2005-13, 2006-06, 2006-07, 2006-21, 2006-23, 2007-01, 2007-26, 2008-01, 2008-08, 2008-16, 2008-20, 2010-25 et 2011-15, dossier 1160311003

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Cette fermeture d'un règlement d'emprunt permettra d'annuler le solde résiduel au règlement d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous ces règlements vont être fermés par résolution. Un tableau des soldes résiduels fourni par la ville centre est joint au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-21

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1217894003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07) afin d'autoriser le remplacement d'un équipement mécanique en façade du bâtiment sis au 5445, avenue de Lorimier

ADOPTER UNE RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (2002-07), AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UN ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE EN FAÇADE DU BÂTIMENT SIS AU 5445, AVENUE DE LORIMIER

ATTENDU QUE le positionnement du dépoussiéreur permettra un impact visuel réduit;

ATTENDU QUE le remplacement permet une mise aux normes des équipements d'épuration d'air;

ATTENDU QUE le nouvel équipement permet de se conformer aux exigences acoustiques de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 1er juin 2021;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation écrite tenue du 9 au 23 juin 2021, aucun commentaire n'a été reçu de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment, situé au 5445 avenue de Lorimier, le remplacement de l'équipement mécanique et ce, en dérogeant à l'article 423.1 (interdiction d'installer un équipement mécanique en cour avant et sur une façade) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, à condition qu'un rapport acoustique attestant les niveaux sonores dans les points sensibles adjacents sont respectés, soit réalisé et transmis à l'arrondissement dans les six (6) mois suivant l'installation du dépoussiéreur et que

l'équipement mécanique soit localisé à une distance minimale de 10.5 m de l'avenue des Érables et 4.5 m de la voie ferrée.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-23 16:41

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217894003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07) afin d'autoriser le remplacement d'un équipement mécanique en façade du bâtiment sis au 5445, avenue de Lorimier

CONTENU

CONTEXTE

L'école nationale du meuble et de l'ébénisterie doit moderniser ses installations d'épuration de l'air pour ses ateliers de travail du bois. L'équipement mécanique existant génère des nuisances sonores et plusieurs requêtes à cet effet ont été signifiées à l'arrondissement au fil des années. Afin de remédier à la situation et pour se conformer au *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M.c., B-3), il est nécessaire de remplacer le dépoussiéreur existant qui se trouve à la jonction de l'avenue des Érables et du chemin de fer. Considérant que le bâtiment est bordé par les voies ferrées et deux voies publiques et que les activités adjacentes sont industrielles, l'emplacement actuel demeure l'endroit optimal. Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) qui interdit l'ajout d'un équipement mécanique en cour avant et sur une façade.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adoption de la résolution, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), afin d'autoriser le remplacement de l'équipement mécanique (dépoussiéreur) sur une façade visible des voies publiques du bâtiment sis au 5445, avenue de Lorimier, et ce, en dérogeant à l'article 423.1 (équipement mécanique interdit en cour avant et sur une façade) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'un rapport acoustique attestant que les niveaux sonores dans les points sensibles adjacents sont respectés, soit réalisé et transmis à l'arrondissement dans les six (6) mois suivant l'installation du dépoussiéreur;
- Que l'équipement mécanique soit localisé à plus de 10.5 m de l'avenue des Érables et à plus de 4.5 m de la voie ferrée.

JUSTIFICATION

La Direction est favorable à la présente demande de dérogation mineure, et ce, pour les motifs suivants :

- Le positionnement du dépoussiéreur permet un impact visuel réduit;
- Le remplacement permet une mise aux normes des équipements d'épuration d'air;
- Le nouvel équipement permet de se conformer aux exigences acoustiques de l'arrondissement.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 1er juin 2021.

Par ailleurs, aucun commentaire n'a été soumis à l'arrondissement dans le cadre de la consultation écrite, qui s'est tenue du 9 au 23 juin 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement du dépoussiéreur permet de réduire les nuisances sonores que générerait l'ancien équipement désuet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le Gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'une dérogation mineure adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- **1er juin 2021** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;
- **8 juin 2021** : Publication de l'avis public sur le site Internet et au bureau de l'arrondissement au moins 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;
- **9 au 23 juin 2021** : Consultation écrite.

Étape projetée :

- **5 juillet 2021** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) et au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 423.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-11

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1216205003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble résidentiel de trois (3) étages, six (6) logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé au 1275-85, rue Rachel Est

APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2005-18 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES, 6 LOGEMENTS, AVEC MEZZANINES ET TERRASSES AU TOIT, SITUÉ AU 1275 À 1285, RUE RACHEL EST

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 22 juin 2021;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture, structure, mécanique et paysage, avancés à ±70%, seront reçus avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une garantie monétaire irrévocable ou une traite bancaire au montant de 50 000 \$ sera déposée avant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, laquelle pourra être libérée suite au respect des conditions imposées dans l'autorisation;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Mark Calce, reçus par la Direction le 11 mai 2021, pour la construction d'un immeuble de trois étages, six logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé au 1275 à 1285, rue Rachel Est, faisant l'objet d'une demande de permis numéro 3002698674, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2021-06-25 10:48

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1216205003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble résidentiel de trois (3) étages, six (6) logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé au 1275-85, rue Rachel Est

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (no 3002698674) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 25 février 2021. Cette demande concerne le site du 1275 à 1285, rue Rachel Est, où le bâtiment qui y est implanté fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition, déposée le 11 mars 2021 (no 3002698576). Suite à la délivrance du permis d'agrandissement (ajout de mezzanines) en février 2020 (permis 3000948193-20), des problèmes de charpente ont mené à des travaux supplémentaires, sur recommandation de l'ingénieur en structure. Le pourcentage plus élevé d'éléments structuraux à remplacer a obligé les requérants à déposer cette demande de démolition. Les travaux prévoyaient donc la démolition partielle du bâtiment.

La nouvelle volumétrie au toit est identique à celle qui a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme en novembre 2019. La principale modification est la démolition complète de l'ancien hangar et sa reconstruction, en respectant les marges arrière et le taux d'implantation prescrits par la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions et les caractéristiques de l'aire de paysage 3 (Square Saint-Louis) et l'unité de paysage 6 (Parc La Fontaine). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, les revêtements des murs arrière face à l'avenue Bureau sont en briques d'argile de couleur rouge. Les murs avant et arrière des mezzanines sont revêtus de métal, couleur Zinc brossé. La façade originale conservera son revêtement de pierre calcaire grise.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 juin 2021 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une demande de certificat d'autorisation de démolition (no 3002698576) a été déposée le 11 mars 2021. La consultation écrite s'est tenue du 17 au 31 mai 2021 et le comité d'étude des demandes de démolition s'est réuni le 1er juin 2021. Une décision favorable a été rendue le 8 juin 2021 par le comité, CD21 002.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Mark Calce, reçus par la Direction le 11 mai 2021, pour la construction d'un bâtiment de trois étages avec 6 logements, situé au 1275 à 1285, rue Rachel. (lots 3 849 367, 3 849 368 et 3 849 369).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 22 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les deux cours arrière en forme de «L» seront paysagées, avec la plantation d'un arbre pour chacune d'elles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 5 juillet 2021 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1215924003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), pour le projet de construction du nouveau d'un édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine.

APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉDICULE TECHNIQUE POUR LA FONTAINE DU PARC LA FONTAINE

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable, avec commentaires, du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU les ajustements proposés.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins de l'architecte Luce Lafontaine pour la construction d'un édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine faisant l'objet de la demande de permis numéro 3002946014, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-29 16:28

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215924003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), pour le projet de construction du nouveau d'un édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine.

CONTENU

CONTEXTE

Inaugurée en 1929, la fontaine lumineuse du parc La Fontaine s'inscrit dans une série de fontaines-spectacle célébrant le jubilé d'or de l'invention de l'ampoule à incandescence. Avec ses jets d'eau et ses jeux de lumière, elle est considérée alors comme l'une des plus belles fontaines en Amérique du Nord. Malgré d'importants travaux de réfection réalisés en 1998, l'ouvrage électromécanique a perdu son lustre d'antan et requiert une mise à niveau majeure.

Si l'extérieur de la vasque sera restauré tel qu'il apparaissait dans les années 1950, les systèmes mécaniques doivent être entièrement repensés afin d'en faciliter l'opération et l'entretien. Un nouveau bâtiment sera donc construit à proximité de son emplacement actuel, à la limite du Théâtre de Verdure, où l'on retrouve présentement un escalier. Le volume sera entièrement encastré dans la pente et une façade donnera sur le sentier longeant le bassin.

La forme curviligne proposée préserve les qualités paysagères des abords du bassin et les matériaux présentés sont durables et en continuité avec ceux des bâtiments existants dans le parc. Le résultat est un édicule discret alliant adroitement les ambiances modernes et pittoresques décrites au Plan directeur du parc La Fontaine.

Les travaux seront réalisés en parallèle de ceux en cours pour le Théâtre de Verdure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Approuver les dessins de l'architecte Luce Lafontaine pour la construction d'un édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18);
- à sa séance du 23 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la proposition, avec condition et suggestion;
- l'ajustement exigé par le CCU a été apporté aux plans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'un édicule dans le talus végétal facilite son intégration à un contexte paysager unique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée:

- 5 juillet 2021 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon S LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-29

Simon S LEMIEUX
Conseiller(ere) en aménagement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1210482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
D'approuver la nomination à titre de membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal de madame Chloé Cameron, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 5 juillet 2023.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-06-15 16:52

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2004-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le CCU se compose de 13 membres. Suite au départ de madame Pascale Busseau à titre de membre, le comité de sélection propose de nommer madame Chloé Cameron, qui accepte de la remplacer à ce poste, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 5 juillet 2023. Madame Cameron est architecte depuis 2015 et possède une très bonne connaissance du patrimoine architectural. Elle a été sélectionnée parmi plusieurs candidatures par le comité de sélection du Plateau-Mont-Royal composé de 3 membres, au terme d'un appel de candidatures qui a eu lieu au cours de l'été 2020. Par conséquent, il est recommandé que cette nouvelle nomination de madame Chloé Cameron, en remplacement de madame Pascale Busseau qui a quitté, soit approuvée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA20 25 0273 adoptée à la séance du 2 novembre 2020 (# 1200482009)
- Résolution CA19 25 0393 adoptée à la séance du 2 décembre 2019 (# 1190482018)
- Résolution CA19 25 0287 adoptée à la séance du 3 septembre 2019 (# 1190482010)

DESCRIPTION

Le comité consultatif d'urbanisme a pour fonction, notamment, d'étudier et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement à l'égard des projets de modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, des demandes de projets particuliers, dérogations mineures et de permis de construction ou de transformation dans les secteurs à caractère patrimonial. Les membres du comité consultatif d'urbanisme forment aussi le comité de démolition.

JUSTIFICATION

La nomination à titre de membre de madame Chloé Cameron, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 5 juillet 2023, en remplacement de madame Pascale Busseau qui a quitté, est nécessaire et le règlement 2004-18 applicable prévoit que cette nouvelle nomination doit être approuvée par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de Direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe